



COMMISSION « Services publics et services aux publics »

Réunion du 12 mars 2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	6
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	32
LISTE DES DOCUMENTS.....	33
AVIS 7 BIS.....	34
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION
SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- 12 mars 2020 -

Président : Antoine BOZIO, Maître de conférences à l'EHESS, Directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP)

Rapporteuses :

Nathalie CARON, Sous-directrice des synthèses, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Christine CHAMBAZ, Chargée de la sous-direction de la statistique et des études, Secrétariat général, ministère de la Justice

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Introduction.....	6
II.	Présentation des programmes de travail 2020 des producteurs de statistique	6
III.	Vers un service d'appariement des données ?	9
IV.	Demandes d'accès à des sources administratives (article 7bis, loi 1951)	21
V.	Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques.....	21
VI.	Conclusion.....	31

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ALIBERT	David	Association pour l'emploi des cadres (APEC)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ARNAUD	Franck	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
ATTAL-TOUBERT	Ketty	Ministère de l'Intérieur
BONNET-GRAVOIS	Nicolas	Fédération nationale de l'immobilier
BONNEVIALLE	Lionel	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
BOZIO	Antoine	EHESS, Institut des politiques publiques
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CARUSO	Anthony	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
CATHELINEAU	Vanille	CARIF OREF Pays de la Loire
CHAMBAZ	Christine	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
COLIN	Christel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
COLLIN	Christel	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
COSTANZO	Baptiste	Unédic
CUPIILLARD	Émilie	Ministère du Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
DE CLEDAT	Bernard	Institut national des études démographiques (INED)
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DHERBÉCOURT	Clément	France Stratégie
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
EGHBAL	Sylvie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
ERB	Louis	Confédération générale du travail (CGT)
FERRARI	Giulia	Institut national des études démographiques (INED)
FERRET	Alexandra	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Nom	Prénom	Organisme
FOIRIEN	Renaud	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
FOUILLEN	Lionel	France Connect
FRANCOU	Quentin	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
GALLIC	Gabrielle	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
GARCETTE	Nicolas	Ministère de la Justice
GAULARD	Yasmina	Ministère de la Justice
GAUVIN	Charlotte	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Direction générale de l'enseignement et de la recherche
GILLES	Séverine	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
GONZALEZ-DEMICHEL	Christine	Ministère de l'Intérieur
JEANTHEAU	Jean-Pierre	Agence nationale de lutte contre l'illectronisme (ANLCI)
JOURNEAU	Florence	Unédic
JRADI	Wael	Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL)
LABARTHE	Julie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LAURENT	Guillaume	CARIF OREF Pays de la Loire
LEVESQUE	Christine	GRF Bretagne
LIXI	Clotilde	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)
LOCHET	Jean-François	Ministère des Sports - Direction des sports
LOUTREL	Benoit	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Inspection générale
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MARQUET	Anne-Claire	Groupement français de l'industrie de l'information
MARQUIER	Rémy	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MARTIN	Henri	Ministère de la Transition écologique et solidaire
MAS	Stéphanie	Rectorat de Versailles
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Nom	Prénom	Organisme
MENARD	Boris	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
MIDY	Loïc	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
MISSEGUE	Nathalie	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MOLINERO	Stéphanie	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
NEVEU	Philippe	Ministère des Sports - Direction des sports
NGUYEN	Elise	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
PAQUEL	Norbert	Canope
PETORIN	Elodie	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
POUILLARD	Denys	Observatoire de la vie politique et parlementaire
RICHARD	Mélanie	Agence nationale de l'habitat (ANAH)
RICHET-MASTAIN	Lucile	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
ROCHEREAU	Thierry	Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES)
ROUX	Valérie	Insee Ile-de-France
ROUX	Sophie	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SAVINA	Yannick	CNRS - Observatoire sociologique du changement (UMR 7049) (absence excusée)
SILLARD	Patrick	Insee Ile-de-France
TARAYOUN	Tedjani	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
THILL	Christophe	Association pour l'emploi des cadres (APEC)
VALLET	Louis-André	CNRS - Observatoire sociologique du changement (UMR 7049)
VIGNALE	Mélanie	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
ZIMMER	Cédric	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence d'Antoine Bozio.

I. Introduction

Antoine BOZIO, Président de la commission

Bonjour à toutes et à tous. Cette session de la commission « Services publics et services aux publics » aura pour thème principal l'appariement des données. Pour prendre le temps d'échanger, nous avons choisi de commencer par ce thème et d'aborder, dans un second temps, les enquêtes pour avis d'opportunité. Après la question de l'accès aux données, celle de l'appariement se trouve à la frontière des progrès qu'il est possible de faire dans la statistique publique et des travaux de recherche, en profitant de données issues de plusieurs bases. Des progrès notables ont été réalisés sur le sujet au cours des dernières années, mais nous avons estimé qu'il restait des éléments de progrès et que les expériences effectuées en ce domaine méritaient d'être partagées afin de capitaliser collectivement sur la façon de faire techniquement et les obstacles à franchir.

En préambule, les rapporteurs de cette commission vous présenteront le programme de travail 2020 des producteurs de statistiques.

II. Présentation des programmes de travail 2020 des producteurs de statistique

Nathalie CARON

Dans le cadre de cette présentation, nous évoquerons principalement les nouvelles opérations prévues en 2020, qui s'inscrivent dans les avis de moyen terme de cette commission. Ces opérations peuvent aussi s'inscrire dans les avis des autres commissions ou dans les avis généraux du Cnis. L'intégralité du programme de la statistique publique ne sera pas reprise ici. Elle est cependant disponible sur le site du Cnis.

La direction statistique, prospective et recherche de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) continuera de faire évoluer son système d'information statistique pour tenir compte notamment de l'élargissement de son périmètre aux assurés relevant du régime social des indépendants. Les données de carrière dont elle dispose basculeront en 2020 dans le répertoire de gestion de carrière unique. La direction des statistiques, des études et des fonds de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) poursuivra ses efforts de mise à disposition de données, d'enrichissement de ses systèmes d'information suite, en particulier, au passage à la DSN et à l'exploitation de nouvelles sources comme le fichier d'échange interrégime de retraite. Dans le cadre d'un projet de recherche avec l'Irdes, la thématique d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux sera étudiée. Le service des retraites de l'Etat (SRE) finalisera la refonte de la chaîne de traitement pensions et mettra en place une base permanente des affiliés permettant d'avoir une vision du passage à la retraite centrée sur l'individu. Les travaux sur la modélisation des comportements de départ à la retraite et de l'équation de salaire seront poursuivis. Le SIES valorisera des travaux réalisés sur l'emploi scientifique, notamment sur les perspectives de départ à la retraite, fondés sur les données du SRE. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'avis de moyen terme n° 3 de cette commission.

Pour répondre à l'avis n° 4, la Depp poursuivra la mise en place du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). Une réflexion aura lieu en 2020 sur l'élargissement de l'identifiant national élèves à tous les élèves en âge de scolarisation, quel que soit leur lieu de scolarisation (établissement privé sous contrat, à domicile, Cned, etc.). En parallèle, le SIES mettra en place le dispositif INES, qui est articulé avec le RNIE, pour immatriculer tous les étudiants. Suite à l'entrée en vigueur de la loi ORE (Orientation et réussite

des étudiants), de nombreux travaux seront réalisés au SIES autour des données de Parcoursup, en particulier sur le lien entre les vœux et l'inscription effective. Toujours dans le cadre de cet avis de moyen terme, la Depp préparera le lancement en 2021 d'un nouveau panel d'élèves entrant en école maternelle.

Conformément à l'avis de moyen terme n° 5, la Depp poursuivra l'exploitation de son panel des personnels de l'éducation nationale qu'elle a mis en place récemment afin de fournir des analyses statistiques sur la carrière et la mobilité géographique des enseignants. Elle poursuivra également son investissement sur la connaissance des pratiques enseignantes en publiant des résultats à partir de la nouvelle enquête EPODE, une enquête périodique sur l'enseignement menée en 2018. Enfin, la Depp et la Dares finaliseront leur projet commun portant sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes qui fait l'objet d'un point aujourd'hui. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2020 avec la publication, pour la première fois, de taux d'insertion à six mois au niveau établissement, dès lors que les effectifs concernés seront suffisants.

Christine CHAMBAZ

Les travaux présentés ici relèvent de l'offre de service public. Ceux qui découlent de la demande de service public sont présentés en commission Démographie et questions sociales.

Conformément à l'avis de moyen terme n° 2 de la commission, la Drees va poursuivre, en lien avec l'Insee, la Cnaf et l'université Paris Est-Créteil, le projet lancé l'an dernier d'améliorer la mesure du non-recours aux prestations sociales grâce aux outils de micro-simulation. Dans le champ de la solidarité, la Drees projette aussi la construction de plusieurs bases issues d'appariements de données administratives, dont le projet BADIANE pour le rapprochement dans un format propre à la statistique de bases de l'Etat et de ses opérateurs sur les établissements médicosociaux. Suivant les avis n°5 et 6 de la commission Démographie et questions sociales, la Drees préparera par ailleurs une enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficultés sociales, présentée ce jour en opportunité. Dans le champ de la santé, la Drees exploitera les fichiers de collecte brute de la DSN pour travailler notamment sur le recours à l'intérim à l'hôpital.

Conformément à l'avis de moyen terme n° 7, les services statistiques ministériels (SSM) de la sécurité intérieure et de la justice continueront de travailler en lien avec l'Insee et leurs directions d'administration centrale respectives à l'élaboration et l'implémentation d'une nomenclature française des infractions articulée avec la nomenclature internationale des infractions. La mise en cohérence des statistiques produites par les deux SSM sur le champ pénal sera également poursuivie, avec une partie de programme de travail commune sur quelques champs contentieux, les homicides, mais aussi la délinquance économique et financière, dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le SSM-SI et la SDSE deviennent membres du COLB, le conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui porte une attente de mise en cohérence de données interministérielles.

Le SSM-SI prendra en charge, pour la première fois et dans le cadre d'un financement européen, une enquête en population générale, l'enquête Genre et sécurité (Genese) consacrée aux violences liées au genre, dont le pilote aura lieu avant l'été 2020 selon un protocole multimode. Il conduira par ailleurs les travaux pour assurer la refonte de l'enquête Cadre de vie et sécurité à compter de 2022. Le SSM-SI s'appuie sur une équipe dédiée, sur les expérimentations lancées par l'Insee en matière de collecte multimode et sur l'enquête Genese. Ces enquêtes participeront aussi aux diagnostics territoriaux de sécurité, en écho à l'avis n°1 de la commission Territoires.

Le SSM du ministère de la Justice poursuivra quant à lui ses travaux de reprise de la production statistique sur le champ pénitentiaire avec une extension du périmètre sur le milieu ouvert et de premières productions sur le milieu fermé. Conformément à l'avis de moyen terme n° 8 de la commission, il travaillera également à la relance du panel des mineurs et à son élargissement aux jeunes de moins de 26 ans. Cette relance a été permise par la loi de programmation et de réforme pour la justice de mars 2019, qui a donc autorisé le SSM à être destinataire des données nominatives du logiciel Cassiopée, lui permettant de réaliser des appariements. Sur le champ

pénal, des appariements seront également réalisés pour permettre l'évaluation de la récidive des sortants de prison. Conformément à l'avis général n° 7, une réflexion sera par ailleurs lancée dans le cadre de l'évolution de la statistique adossée au logiciel de gestion des affaires civiles, pour développer les appariements avec les sources externes afin d'améliorer la connaissance des justiciables.

Louis ERB, CGT

Je regrette tout d'abord que l'ordre du jour de cette commission soit surchargé et les temps de parole réduits. De nombreux avis d'opportunité sont présentés aujourd'hui, quasiment deux fois plus que d'habitude. Il faudrait réfléchir à de meilleures perspectives.

Le programme de travail des services producteurs me semble assez lacunaire par rapport au précédent. Il manque un SSM. Qu'est devenu l'observatoire économique de la défense ? Nous nous attendions à une présentation de son programme d'activité. Plus étonnant, les services producteurs de statistiques liées à la santé sont également absents en dehors de la Drees. Nous n'avons pas le programme de travail de la Cnam, la Cnaf, la CNSA, l'Irdes ou l'Inserm. Cette absence est d'autant plus regrettable que ces services assurent une grande partie de la production et la diffusion de ces données. Le fait même de présenter le programme de travail 2020 à ce moment de l'année constitue un changement par rapport aux années antérieures. Le programme est déjà largement entamé. Il serait bon de procéder à l'examen l'année précédente pour pouvoir en discuter au lieu de simplement acter des situations.

Nous sommes très heureux de voir les travaux du SSM de la Justice concernant les professionnels de la justice dans les différentes conditions d'exercice de leur métier. Au vu de l'actualité 2019 sur les situations de travail très difficiles que rencontrent ces agents, il paraît important que des données très détaillées soient enfin disponibles sur le sujet. Les publications mériteraient aussi une plus grande visibilité, car elles présentent un grand intérêt sur la législation du travail ou les infractions économiques qui ont eu lieu l'an dernier. Il serait bon qu'elles fassent davantage écho dans le débat public.

S'agissant du SSMSI, nous attendons une présentation plus complète de l'enquête CVS avant l'avis d'opportunité. Il conviendrait d'effectuer un point cette année ou l'année prochaine. Qu'est devenue l'enquête CVS 2021 ? Le programme de travail ne contient rien non plus sur la suppression de l'ONDRP qui constitue pourtant un sujet important. L'Autorité de la statistique publique a émis un avis sur le sujet. Je pense notamment à l'intégration du personnel statistique. A-t-elle eu lieu ? Enfin, nous aurions aimé être associés à la démarche d'évaluation de la police. De nombreuses organisations s'intéressent au sujet des violences policières, que ce soit la Ligue des droits de l'homme, le Haut-commissariat des Nations Unies ou la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Nous souhaiterions savoir comment sont définis ces indicateurs.

Isabelle ANXIONNAZ

La présentation des programmes de travail aux commissions de printemps a été actée l'an dernier en bureau. Il nous a semblé plus pertinent de présenter ces programmes même si l'année était commencée. Par ailleurs, nous avons révisé les périmètres respectifs de cette commission et la commission Démographie et questions sociales, notamment pour le SSM santé, la Drees. Nous examinons désormais l'offre de service dans cette commission, tandis que la demande, l'entrée par les individus, relève de la commission Démographie. Ainsi, certains organismes sont passés dans l'autre commission, notamment l'Irdes et l'Inserm. La Cnam et la Cnaf relèvent bien de ces commissions. Nous les avons sollicitées à plusieurs reprises, mais elles n'ont pas répondu. Enfin, l'observatoire économique de la défense fait partie de la commission Entreprises.

Antoine BOZIO

Je suis bien conscient que l'ordre du jour est chargé. Soit nous réduisons le temps consacré à la discussion sur le thème, soit nous augmentons le nombre de séances dans l'année, ce qui aurait

aussi un coût. Nous essayons d'arbitrer. Je m'excuse des conditions de travail. Je pense que nous avons quand même du temps pour discuter de ces questions importantes.

III. Vers un service d'appariement des données ?

Antoine BOZIO

Je tiens à remercier les différents intervenants qui ont accepté de venir présenter leurs travaux. Julie Labarthe nous présentera plusieurs appariements effectués entre différentes sources et les progrès réalisés par l'Insee au cours des dernières années. Loïc Midy reviendra ensuite sur un projet innovant mené par la Depp et la Dares pour appairer les bases de l'éducation et les bases du marché du travail. Suivre les élèves et les étudiants lorsqu'ils passent de l'école au monde du travail restait un point obscur. Lionel Fouillen nous présentera enfin la méthode mise en place dans le cadre de FranceConnect à des fins d'identification entre des sources administratives de différentes institutions afin de faciliter la connexion du public à ses informations personnelles. Nous voulions étudier aujourd'hui les techniques utilisées pour répondre aux demandes de services publics.

Exemples d'appariements entre plusieurs sources

Julie LABARTHE, Insee

Je suis heureuse de vous présenter les enrichissements fiscaux et sociaux que nous effectuons pour mesurer les revenus des ménages. Pour mesurer ces revenus, l'Insee privilégie les sources administratives depuis une vingtaine d'années. Ces données sont de meilleure qualité que les réponses des personnes aux enquêtes auprès des ménages sur les ressources. En outre, elles permettent d'alléger la charge d'enquête des ménages. Nous avons tout d'abord utilisé les sources administratives pour construire des sources *ad hoc* dont l'objectif consiste à mesurer la distribution des revenus, avant de mobiliser ces sources et nos savoir-faire pour enrichir d'autres sources sur les revenus, alors que ce n'était pas forcément leur objectif principal.

Depuis 1999, nous disposons des sources fiscales exhaustives qui nous permettent d'obtenir les revenus déclarés par les ménages à l'administration fiscale, ainsi que les impôts qu'ils ont payés. Il existe trois fichiers différents :

- un fichier d'identification des personnes, listant toutes les personnes majeures repérées par le fisc via les déclarations de revenus ou la taxe d'habitation, avec des données nominatives les concernant ;
- un fichier anonyme avec les déclarations de revenus au niveau du foyer fiscal, qui nous donne le contenu de la déclaration fiscale, c'est-à-dire les revenus d'activité et les revenus de remplacement (allocations chômage, retraite), mais aussi des revenus non individualisables comme les revenus fonciers ou du patrimoine et les impôts ;
- le fichier de la taxe d'habitation qui nous donne le montant de taxe d'habitation à verser, mais qui nous permet aussi de faire le lien entre les foyers fiscaux qui habitent dans un même logement.

Enfin, depuis plusieurs années, nous disposons aussi de sources sociales exhaustives qui nous permettent d'approcher des revenus non imposables, donc inconnus de l'administration fiscale. Ainsi, sur le régime général, la Caisse nationale des allocations familiales CNAF nous fournit l'ensemble des prestations familiales, les allocations logement, les minima sociaux, comme le revenu de solidarité active, l'allocation adulte handicapé et la prime d'activité. La Caisse nationale d'assurance vieillesse nous fournit quant à elle les allocations du minimum vieillesse qui ne sont pas imposables, que nous ajoutons au revenu déclaré pour connaître le revenu des ménages. Enfin, la Mutualité sociale agricole (MSA) nous fournit les mêmes données que ces deux organismes sur le champ du régime agricole.

Notre système d'information sur les revenus s'organise autour de trois sources. Tout d'abord, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) représente la source de référence sur la distribution des revenus. Elle permet d'obtenir des séries sur longue période. Pour construire ce dispositif, nous nous appuyons sur l'enquête Emploi en continu qui nous donne le contour des ménages et les caractéristiques sociodémographiques des individus qui les composent. Ensuite, nous enrichissons cette source avec les fichiers fiscaux qui nous indiquent les revenus déclarés par les individus et les autres revenus des ménages. Nous complétons l'information des prestations sociales avec les fichiers sociaux. Les sources administratives ne couvrent cependant pas tous les revenus dont nous avons besoin pour connaître le revenu disponible des ménages. Nous sommes donc obligés de compléter cette information par des imputations de revenus financiers non imposables comme les livrets d'épargne.

Nous utilisons par ailleurs le dispositif statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) qui s'inscrit dans un cadre européen (SILC). Ce dispositif s'appuie sur un plus petit échantillon, mais il permet de réaliser des comparaisons européennes, d'étudier des trajectoires individuelles de revenu et d'éclairer d'autres dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale que la dimension purement monétaire. Il est construit de la même façon que l'ERFS. Son socle est toutefois constitué d'une enquête *ad hoc* et d'un panel, et non de l'enquête Emploi.

Enfin, nous utilisons le fichier localisé social et fiscal (FILOSOFI), un fichier exhaustif qui nous permet d'examiner les inégalités de revenus à des niveaux localisés et de regarder les très hauts revenus. Aucune enquête ne précisant les contours du ménage, nous nous appuyons sur le fichier de la taxe d'habitation et nous considérons que constituent un ménage tous les foyers fiscaux rattachés à un même logement au sens de la taxe d'habitation. Nous réalisons ensuite des traitements semblables à ceux effectués pour les autres dispositifs.

Nous mettons en relation des fichiers pour mesurer le revenu disponible des ménages. L'exercice n'est pas si simple, car nous n'avons pas d'identifiant pour faire le lien entre ces fichiers. Nous devons donc procéder à des appariements indirects en mobilisant d'autres types d'information, comme les variables d'état civil, l'adresse de résidence, la composition du ménage ou du foyer. Ces données se révèlent plus difficiles à utiliser qu'un identifiant, car l'information diffère d'un fichier à l'autre. Dans certains dispositifs, nous n'avons pas le nom de famille, dans d'autres, l'adresse n'est pas renseignée. Nous devons nous adapter. La façon même de renseigner ces variables varie d'un dispositif à l'autre. En outre, des erreurs dans le renseignement de ces variables ne facilitent pas non plus le rapprochement. Par ailleurs, les unités statistiques diffèrent d'une source à l'autre. Si l'enquête Emploi repose sur le ménage au sens de l'Insee, le fisc s'appuie sur la notion de foyer. Ainsi, dans le cas de concubins, il peut exister deux foyers, mais un seul ménage.

Pour l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, nous devons donc suivre plusieurs étapes pour parvenir à la mesure du revenu. La première étape réside dans la normalisation des fichiers. Cette étape est plus ou moins longue selon les fichiers. Ensuite, nous procédons à l'appariement proprement dit. En partant d'un individu de l'enquête Emploi, nous recherchons un écho dans les fichiers administratifs. Dans l'ERFS, nous utilisons actuellement une méthode par tours d'appariement. Nous prenons des clés, comme le prénom, la date de naissance ou le département de naissance et nous cherchons dans les fichiers administratifs les personnes possédant exactement les mêmes clés. Au début, nous recourons à une clé très restrictive, puis peu à peu, nous relâchons les contraintes pour retrouver un plus grand nombre de personnes. Nous terminons pour l'instant par un tour manuel.

Après cet exercice, nous disposons, pour chaque individu, d'un identifiant uni dans les fichiers administratifs. Nous passons alors à la phase d'enrichissement qui nous permet d'ajouter des variables de revenu. Cette étape n'est pas triviale. A l'issue de l'appariement fiscal, nous savons dans quel foyer fiscal l'individu se trouve, mais nous ne connaissons pas forcément sa place dans ce foyer. Gérer différentes unités statistiques présente également des difficultés. Si, dans le foyer fiscal, figurent des individus qui ne se trouvent pas dans le ménage au sens de l'Insee, comme les étudiants, nous devons déterminer la façon de considérer les revenus de ces personnes. Une fois cette étape franchie, nous connaissons les revenus d'une grande partie des individus et des ménages. Nous n'avons cependant pas réussi à retrouver tout le monde. Dans le cadre de

l'ERFS, 2 % des ménages ne sont pas retrouvés dans les sources administratives. Nous corrigeons cette non-réponse en repondérant les personnes que nous avons retrouvées. Enfin, nous pouvons aussi ne pas retrouver certains adultes d'un ménage. Pour ces 5 % de personnes, nous devons aussi corriger la non-réponse en utilisant des modèles économétriques permettant de leur attribuer des revenus individuels. Il en est de même pour les prestations sociales. Nous devons faire des imputations pour compléter l'information. Enfin, nous complétons le revenu disponible des ménages avec les revenus financiers qui ne se trouvent pas dans les fichiers. Au final, sur la production de l'ERFS, l'appariement proprement dit ne représente que 30 % de la production.

Avec ces données, l'Insee publie des statistiques sur les inégalités de revenus et la pauvreté monétaire au niveau national et au niveau local. Nous utilisons également ces sources dans les articles que nous publions sur le sujet. Nous avons ainsi publié à l'automne un article sur 40 ans d'inégalités de revenus en France, mobilisant l'ERFS. Les micro-données sont par ailleurs mises à disposition sous forme de FPR pour SRCV et ERFS, mais des données plus détaillées sont disponibles au CASD. Les micro-données de FILOSOFI sont aussi mises à disposition au niveau du CASD.

L'Insee utilise par ailleurs les sources administratives exhaustives et son savoir-faire d'appariement au service d'autres sources du SSP. Des demandes très variées nous sont adressées par d'autres producteurs de données, souvent pour ajouter des variables de revenu dans des enquêtes généralistes. Le revenu peut en effet constituer une variable explicative importante, même s'il n'est pas la principale variable d'intérêt. C'est le cas par exemple dans l'enquête Logement pour connaître le taux d'effort des individus. Il peut s'agir aussi de connaître les revenus d'une population plus particulière que le SSP appréhende par une enquête *ad hoc* ou *via* des sources administratives. Les premiers enrichissements ponctuels que nous avons menés concernaient les professionnels de santé pour le compte de la Drees. Depuis, nous avons couvert différentes populations. Les demandes que nous recevons sont plus ou moins larges. Parfois les demandeurs se contentent des données fiscales, parfois ils souhaitent connaître toute la composition du revenu disponible. Les niveaux d'agrégation sont également différents selon les demandes. Les besoins vont croissant. Dans les années 2000, les enrichissements restaient assez limités. Ils émanaient surtout de l'Insee. Peu à peu, la démarche s'est développée et nous pouvons atteindre désormais jusqu'à six enrichissements ponctuels par an.

Le demandeur, c'est-à-dire le producteur de la source à apparier est responsable de la normalisation du fichier. Nous conduisons les appariements et les enrichissements. La correction de la non-réponse reste à la charge du demandeur, qui est également responsable de la diffusion de ces données. Cette démarche s'inscrit dans un cadre juridique précis. Des conventions d'échange entre l'Insee et les organismes propriétaires des sources administratives prévoient la possibilité d'utiliser ces sources pour enrichir les sources du SSP. Pour les enquêtes du SSP, le recours aux enrichissements est mentionné dans les demandes d'avis d'opportunité qui vous sont présentées. Il est également décrit dans les dossiers déposés auprès du comité du label. Lorsque la demande n'émane pas de l'Insee, un contrat de sous-traitance est signé avec ce dernier et la DGFIP ou la Cnaf. Le demandeur doit réaliser les démarches RGPD et contribuer financièrement à l'enrichissement à hauteur des moyens humains engagés pour cet exercice.

Voilà quelque temps, nous avons fait le constat de difficultés pour procéder à ces demandes d'enrichissements dans les délais souhaités par les producteurs de données. Nous avons décidé de nous organiser pour mieux répondre à cette demande en démarrant la construction d'une chaîne de traitement automatisé générique et en abandonnant la méthode d'appariement par tours au profit d'une méthode de distance. Nous utilisons désormais une clé unique avec toutes les variables identifiantes dont nous disposons. Nous calculons la distance entre les individus et nous fixons un seuil à partir duquel nous considérons que la distance est suffisamment réduite pour que nous soyons assurés d'avoir retrouvé la bonne personne. Nous avons aussi alloué plus de moyens sur ces enrichissements et nous mettons en place une procédure de planification plus transparente au sein du SSP pour donner plus de visibilité aux demandeurs. A plus long terme, des réflexions sont en cours pour changer de façon plus générale les services d'enrichissement que nous proposons.

Insertion des jeunes : un projet innovant Depp/Dares d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Loïc MIDY, Depp

Le projet tire sa genèse de l'article 24 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cet article précise que chaque année, il faut publier, au niveau des CFA et lycées professionnels lorsque les effectifs concernés sont suffisants, une série d'indicateurs, dont le taux d'emploi et la valeur ajoutée de l'établissement sur celui-ci. Nous disposons déjà d'un dispositif de mesure, *via* les enquêtes IVA / IPA. Néanmoins, ces enquêtes ne permettent pas de diffuser des résultats au niveau de finesse exigé. En outre, ces enquêtes sont lourdes à gérer pour les chefs d'établissement et les différents acteurs intervenant dans la collecte. Elles sont aussi coûteuses et ne donnent qu'un seul point, correspondant à l'insertion à sept mois alors que le nouveau dispositif doit permettre de connaître l'insertion à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois. Enfin, le taux de réponse s'établit à 50 % environ, ce qui ne permet de produire des taux d'insertion qu'au niveau national.

Dans ce contexte, le projet INSERJEUNES a pour but de créer un nouveau système d'information par fusion des bases administratives « scolarité » qui permettent de repérer les élèves et des bases « emploi ». Il doit permettre de calculer chaque année, au niveau de l'établissement, le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement, la valeur ajoutée de l'établissement sur ce taux d'insertion, le taux de poursuite d'études et le taux d'interruption en cours de formation. Nous réintégrons aussi dans le système, au moment de la diffusion, le taux de rupture des contrats d'apprentissage calculé par ailleurs par la Dares. Le système d'information sera également utilisé pour réaliser des études, notamment sur les conditions d'emploi des jeunes sortant de formation ou l'adéquation entre formation et emploi. Nous disposerons d'une base de données extrêmement riche, basée sur des sources administratives exhaustives, pour les chargés d'études de la Depp et la Dares, ainsi que pour les chercheurs. Elle permettra notamment d'effectuer des études locales.

Le projet mobilise une vingtaine de tables d'élèves de la sphère éducation et de la sphère travail, en particulier les remontées administratives des inscriptions des élèves (apprentissage, lycées professionnels, privé hors contrat, lycées agricoles, poursuites d'études dans le supérieur, etc.) et la base Mouvements de main-d'œuvre MMO de la Dares, qui repose sur la déclaration sociale nominative. Pour l'instant, elle ne couvre que l'emploi salarié, mais la couverture du dispositif s'améliorera progressivement. Le projet vise à se rapprocher de l'exhaustivité, permettre la construction d'indicateurs à des niveaux très fins, avec des délais de mise à disposition plus rapide. Nous devrions en effet gagner environ six mois sur ces délais.

Le projet se déroule en quatre étapes. La première étape consiste à calculer le champ des sortants d'apprentissage et de voie professionnelle. Nous partons des élèves en année terminale de formation en apprentissage ou en voie professionnelle scolaire et nous les recherchons l'année suivante dans toutes les sources « scolarité ». La plupart de ces recherches sont réalisées sur la base de l'INE, sauf pour le privé hors contrat, pour lequel nous utilisons le nom, le prénom, le sexe et la date de naissance. Un sortant correspond à un élève en année terminale de formation qui, l'année suivante, ne se trouve plus dans aucun dispositif de scolarité. Une fois déterminé ce champ de sortants, nous l'enrichissons avec les résultats aux examens et nous l'appariions par des identifiants indirects avec la source MMO. Il n'existe pas d'identifiant commun entre ces sources. Pour la scolarité, nous disposons de l'INE alors que pour l'emploi, nous disposons du NIR. Nous devons donc utiliser des identifiants indirects. Nous réalisons ensuite des agrégations au niveau établissement pour obtenir le taux d'emploi.

L'exercice soulève tout de même certaines difficultés. Sur les méthodes, il existe une littérature assez abondante. De multiples façons de faire sont possibles et chacun procède un peu différemment. De la même manière, il existe une profusion d'outils. Sur les sources, la qualité du champ couvert se révèle importante. Sur le premier millésime, notre taux de couverture n'était pas parfait sur les DOM, mais il s'est nettement amélioré l'année suivante. Les variables présentent aussi une grande importance. Au début, nous réalisons les appariements sur les libellés des

communes de naissance, puis nous avons pu obtenir les bases de code COG, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'appariement. Nous manions un grand nombre de bases, contenant des noms et prénoms. Il faut donc veiller au cadre juridique. Une analyse d'impact est en cours pour s'assurer de la sécurité des données et définir les procédures d'effacement des variables identifiantes. Il importe de sécuriser notamment l'échange des données entre administrations. En interne, les données se trouvent sur un serveur centralisé. Par contre, les échanges de données entre les administrations peuvent constituer un point de fragilité. Nous passons par le réseau internet de l'Etat et le canal, ainsi que les fichiers sont chiffrés.

L'outil d'appariement constitue le cœur du projet. Nous avons examiné plusieurs outils disponibles. Nous avons notamment testé « matchID », un outil développé par un *data scientist* du ministère de l'Intérieur. Il présente l'avantage de fonctionner avec de très gros volumes. Il a pu être utilisé par exemple pour un appariement de 60 millions de lignes * 60 millions de lignes. Néanmoins, il est relativement lourd à l'installation. Comme nous utilisons des volumes beaucoup plus réduits, nous avons préféré concevoir un outil beaucoup plus simple. Après étude de plusieurs méthodes, nous avons décidé de bâtir notre propre outil en Python, en mobilisant un certain nombre de bibliothèques existantes. Toutes les briques élémentaires dont nous avons besoin étaient déjà programmées de manière efficiente. Il suffisait de les rassembler. Pour réaliser un prototype, par exemple, il m'a fallu deux semaines. Cet outil est rapide. Il permet ainsi l'appariement de 400 000 x 15 millions de lignes en 45 minutes. Chaque année, nous réalisons un appariement qualité sur le stock des apprentis. Nous apparions ce stock avec les contrats d'apprentissage, puis nous retirons les contrats publics, puisque la fonction publique n'est pas encore passée à la DSN. Sur ce champ restreint, nous procédons à un nouvel appariement avec la MMO. En théorie, nous devrions obtenir un taux d'appariement de 100 %. Pour l'instant, nous arrivons à 97 %, ce qui nous permet de juger de la qualité de l'exercice. Nous avons pour objectif de mettre l'outil en open source d'ici fin 2020 avec un guide d'utilisation et un document méthodologique.

La première étape de l'appariement consiste à procéder aux prétraitements sur les deux tables (A et B) qu'il faut apparier. Vient ensuite l'étape d'indexation. Il s'agit de définir des paires intéressantes. Une paire correspond à une ligne de la table A croisée à une ligne de la table B. Bien sûr, au préalable, nous procédons à des appariements directs pour les cas évidents. Lorsque, dans les deux tables, une personne affiche le même nom, le même prénom, le même sexe, la même date de naissance et la même commune de naissance, nous considérons qu'il s'agit de la même personne. Pour les autres, nous réalisons cette démarche d'indexation en veillant à ne pas multiplier le nombre de paires. Des techniques permettent de les limiter tout en n'éliminant pas une paire par personne. Après cette étape, nous effectuons le calcul des similarités sur les paires. Sur chaque variable (nom, prénom, date et commune de naissance, sexe), nous calculons une similarité. La littérature propose une trentaine de méthodes. Les plus connues sont la similarité de Levenshtein et de Jaro-Winkler. Après cette étape, il faut procéder à la classification. Là encore, il existe plusieurs méthodes. Nous pouvons construire un score à la main ou faire du machine-learning. Nous avons testé des algorithmes de machine-learning sur ces similarités. L'exercice est assez facile, car nous restons dans un univers de faible dimension. Nous pouvons nous contenter d'un millier de paires annotées manuellement pour obtenir des résultats. Enfin, la dernière étape est celle de l'évaluation. Nous devons nous assurer en permanence que l'outil est de bonne qualité. Pour ce faire, nous devons disposer d'un autre échantillon de paires constituées manuellement sur lesquelles nous pouvons comparer le résultat produit par l'outil.

FranceConnect, les services proposés et les perspectives

Lionel FOUILLEN, FranceConnect

Les démarches de mises à disposition se multiplient dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Or à chaque fois, il vous faut un identifiant et un mot de passe différents, ce qui constitue un frein à l'utilisation de ces démarches. En 2015, nous avons recensé environ 15 identifiants par personne pour accéder aux différentes démarches. FranceConnect part de ce

constat. Le dispositif repose sur une idée simple : il s'agit de s'appuyer sur un écosystème de fournisseurs d'identité, qui vous ont déjà identifiés, disposant d'informations qui vous identifient et qui vous délivrent un identifiant et un mot de passe pour accéder à leurs services.

Aujourd'hui, il existe 33 millions de comptes fiscaux. Avec cet identifiant fiscal, FranceConnect vous permet d'accéder à un ensemble de démarches administratives. Nous avons enrichi notre catalogue de fournisseurs d'identité au fil du temps. Nous avons ainsi intégré Ameli, qui compte près de 35 millions de comptes actifs, La Poste, un acteur du privé qui se positionne aussi pour délivrer des identités numériques, Mobile Connect et moi, né d'une joint-venture entre Orange et une startup spécialisée dans la reconnaissance faciale, la MSA et ses 1,5 million d'identités, et Alicem, le passeport biométrique basé sur un dispositif de reconnaissance faciale.

FranceConnect est une plate-forme et un bouton qui s'affiche sur les sites sur lesquels vous voulez accéder. Les fournisseurs de services correspondent à toutes les démarches qui « consomment » ces données d'identité. Enfin, les fournisseurs de données sont, avec les fournisseurs d'identité, des producteurs de données. Je vous propose une petite démonstration. L'AGIRC-ARCCO vous propose de vous connecter *via* FranceConnect. Lorsque vous appuyez sur le bouton, FranceConnect affiche l'ensemble des fournisseurs d'identité. Vous choisissez celui que vous souhaitez. L'un des axes forts de la démarche de FranceConnect consiste en effet à ne pas obliger tous les Français à utiliser un seul système. Les tentatives de mise en place d'un dispositif d'identité numérique ont toutes avorté. Nous avons donc choisi de ne pas imposer un fournisseur, mais de laisser le choix à chaque utilisateur. Lorsque vous vous êtes identifiés, vous pouvez accéder au site de l'AGIRC-ARRCO et ses services.

Ce projet interministériel est né en une année grâce à des open labs auxquels nous avons convié toutes les administrations. Nous l'avons lancé en 2015. Depuis, nous le déployons sur de nombreux services. Nous atteignons aujourd'hui 750 services. 15 millions d'utilisateurs uniques ont accédé à une démarche et nous recensons 11 millions de connexions par mois. Nous avons pour ambition d'adresser 30 millions d'utilisateurs en 2022 et de couvrir 100 % des services publics.

Nous avons su fédérer les fournisseurs d'identité en leur imposant un cadre bâti sur l'identité pivot. Ces fournisseurs doivent collecter les données d'identité de leurs utilisateurs. Six données caractérisent un individu : prénoms, nom, sexe, date de naissance, pays de naissance, ville de naissance. Avec ces données, nous pouvons certifier que vous êtes unique. Nous demandons aussi l'adresse email. Ce projet a été bâti avec la CNIL qui a formulé quelques préconisations, nous invitant notamment à demander aux fournisseurs d'identité de collecter l'adresse email afin de notifier l'utilisateur à chaque connexion. Enfin, FranceConnect génère un identifiant technique très important.

Concrètement, lorsque l'utilisateur se connecte *via* FranceConnect, il choisit son fournisseur d'identité et s'identifie. A chaque connexion, le fournisseur d'identité met à la disposition de FranceConnect les données d'identité pivot et l'email. La difficulté liée à l'impossibilité d'utilisation du NIR a été surmontée par la construction de ce dispositif basé sur l'identité pivot. Nous vérifions auprès de la base RNIPP que la personne est toujours vivante et qu'elle est unique, car nous observons quand même quelques doublons dans cette base, qui regroupe l'ensemble des Français et un certain nombre d'étrangers (ayant étudié, travaillé ou été soigné en France). Cette opération reste totalement transparente pour l'utilisateur. Les données reviennent ensuite sur FranceConnect qui les remet à disposition du fournisseur de services, dans le respect des règles du RGPD. Le fournisseur de services ne peut utiliser plus que les données dont il a besoin pour son traitement.

Ces identités possèdent toutes la même valeur, quel que soit le fournisseur d'identité utilisé, grâce au moteur RNIPP qui nous sert systématiquement de référence. FranceConnect ne stocke aucune donnée personnelle. Seuls les fournisseurs d'identité disposent des données personnelles de leurs utilisateurs. Nous ne stockons que des données techniques pour identifier la source d'une éventuelle fraude. Nous jouons aussi un rôle d'étanchéité. FranceConnect a été plébiscité par la Cnil, car grâce à ce dispositif, le fournisseur d'identité ignore à quelle fin l'utilisateur utilise son identité. De la même manière, le fournisseur de services ne connaît pas le fournisseur d'identité

mobilisé. Le dispositif forme donc une couche étanche entre les fournisseurs d'identité et les fournisseurs de services.

Nous souhaitons que FranceConnect soit présent sur l'ensemble des démarches publiques et privées et devienne un réflexe pour l'utilisateur. Ce système sécurisé doit aussi permettre à toutes les administrations de développer des produits sans fraude. Aujourd'hui, plus de 700 services l'utilisent, dont environ 500 collectivités locales, mais aussi le dossier médical personnel, les CAF et Pôle emploi qui permettront une connexion FranceConnect d'ici la fin de cette année. Les banques et les assurances ont besoin de FranceConnect. Le code monétaire et financier exige en effet de ces opérateurs qu'ils identifient formellement l'utilisateur sur la base d'une pièce d'identité. Or FranceConnect, sur les niveaux de garantie substantiel et élevé, se substitue à la présentation de la pièce d'identité.

Des déclinaisons de FranceConnect sont possibles. Aidants Connect, un projet sous forme de startup d'Etat vise à accompagner les aidants professionnels pour qu'ils puissent procéder, de manière sécurisée, aux démarches administratives à la place des aidés. Les 5 millions d'agents de la fonction publique accèdent, dans le cadre de leur métier, à différents services de l'Etat avec un identifiant et un mot de passe spécifiques. Agent Connect doit leur permettre d'utiliser un identifiant unique. Le problème existe aussi pour les entreprises. La personne qui représente une entreprise doit accéder à des services à distance. Or les administratifs fonctionnent en silo. Nous avons donc pour perspective de gommer ce frein avec Pro Connect.

Enfin, le décret « dites-le-nous une fois » doit permettre aux utilisateurs de ne pas avoir à justifier d'informations que les administrations détiennent déjà. Pour ce faire, nous ajoutons à l'écosystème les fournisseurs de données. Aujourd'hui, trois fournisseurs sont intégrés, mais le ministère de l'Education nationale devrait également nous fournir une API qui permettra de savoir si la personne est étudiante ou boursière. Avec Pôle emploi, il sera également possible d'accéder à un service et de prouver ses droits en tant que chômeur. Ce dispositif offre beaucoup plus de simplicité et de sécurité, puisque seules les données nécessaires au traitement vont transiter via l'API alors qu'aujourd'hui, si vous devez fournir un justificatif fiscal pour inscrire votre enfant à la crèche, par exemple, vous communiquez l'ensemble de votre justificatif. Avec l'API en place actuellement sur la mairie de Lyon, seul le revenu fiscal transite. Enfin, l'API sur le SIV fournit les données sur votre carte grise. Ces API apportent plus de confiance. Tout ceci repose bien sûr sur le consentement de l'utilisateur. Avec ces API FranceConnectées, FranceConnect joue le rôle pivot, puisque nous sommes garants de l'identité de la personne.

Débat avec la salle

Nathalie MISSEGUE, Drees

La Drees fait en effet partie des gros demandeurs d'appariements de données avec les revenus sociaux et fiscaux de l'Insee puisqu'elle est parmi les plus « gros » SSM. Nous sommes heureux d'apprendre qu'une procédure de planification un peu plus transparente se met en œuvre. Nous nous demandons cependant si cette évolution ne risque pas de freiner certaines demandes ou d'en remettre en cause d'autres par manque de moyens.

Plus généralement, il nous paraissait utile de témoigner de la vision de la Drees sur ces appariements. Nos domaines d'intervention que sont la santé et le social sont très administrés et très fragmentés, puisque les prestations sont multiples et qu'elles sont versées par de nombreux acteurs différents. Or seules les sources administratives nous permettent d'avoir des données de qualité suffisante sur les prestations. En effet, les données déclaratives sont incomplètes et souvent sous-estimées. Ces appariements se révèlent donc absolument indispensables. Presque toutes nos productions sont finalement des appariements de différentes sources. L'enquête CARE (Capacités, aides et ressources des seniors), par exemple, réalisée en face à face comprend sept appariements utiles pour connaître les revenus des seniors, leur consommation de soins et suivre leur mortalité. Les données administratives nécessitent aussi d'être appariées. Ainsi, le panel ENIACRAMS, qui permet de suivre les bénéficiaires de minima sociaux, résulte de données de la

Cnav, la CCMSA, Pôle emploi et de l'Insee. Enfin, seuls des appariements permettent d'éclairer certains sujets comme le revenu des médecins libéraux pour lequel nous avons besoin d'apparier les données de la Cnam et celles de la DGFIP.

Nous estimons que sur le sujet des appariements, nous ne sommes pas encore au bout des progrès à réaliser et il nous semblerait très utile que le Cnis encourage la poursuite des travaux engagés. Nous utilisons des appariements avec des sources sociofiscales, mais nous avons aussi de gros enjeux autour des appariements avec d'autres sources sur la base du NIR. Le NIR est présent dans de nombreuses sources sociales. Il est assez dommage de ne pas pouvoir réaliser ces appariements qui semblent plus simples que des rapprochements à partir de données d'identité. Pour l'instant, nous avons un peu l'impression que nous sommes encore au milieu du gué sur le sujet. En effet, la demande de modification du décret NIR est encore en cours et le projet NIR haché ne nous paraît pas très avancé. Or nous avons de gros enjeux à court terme pour améliorer nos appariements. Par exemple, on a un sujet important de politique publique autour de la création du revenu universel d'activité qui est en cours. Nous disposons de données provenant des panels sur les minima sociaux (ENIACRAMS) et de l'EIR sur le minimum vieillesse et l'allocation supplémentaire d'invalidité, ainsi que de données sur les jeunes, avec TRAJAM, de la Dares. Toutefois, aucun cadre ne nous permet pour l'instant d'apparier ces données entre elles. Nous pourrions répondre à de nombreuses questions, mais nous ne pouvons pas le faire alors qu'il nous paraît « simple » de pouvoir réunir ces données et en tirer des informations riches puisque le NIR est présent dans au moins deux de ces sources. Nous avons bien conscience que ces appariements sont freinés par la charge de travail. Néanmoins, nous pensons qu'il est nécessaire de réfléchir collectivement pour essayer d'avancer, en enrichissant par exemple par défaut les principales sources appariées avec le NIR haché.

Antoine BOZIO

Nous avons inscrit à l'ordre du jour ce sujet des appariements, car nous y voyons un enjeu très important et il nous semble indispensable de réaliser des progrès collectivement en la matière. D'ailleurs, la commission « Démographie et questions sociales » consacrerait également une séance à la question des appariements. Elle abordera les questions plus institutionnelles, notamment celle du NIR haché. Aujourd'hui, nous avons choisi de traiter les questions plus techniques, les modes d'appariement, les méthodologies utilisées, les obstacles à surmonter. Nous sommes bien conscients des enjeux et de la nécessité d'avancer sur le sujet.

Louis-André VALLET, CNRS, Observatoire sociologique du changement

L'Observatoire sociologique du changement est une unité mixte de recherche du CNRS et de Sciences Po. Voilà environ 15 ans, à l'Institut Henri Poincaré, lors d'une séance organisée sous l'égide de la Société française de statistique dont le président était alors Henri Caussinus, professeur à l'université de Toulouse, nous commençons à parler des questions d'appariement et de la technique de hachage-cryptage. Le docteur Catherine Quantin, du centre hospitalier universitaire de Dijon, était alors en pointe sur ces questions. Il s'agissait du début de l'histoire et les exposés d'aujourd'hui permettent de voir à quel point nous avons progressé sur le sujet.

Je pense que cette discussion représente un grand enjeu pour la statistique publique et la recherche scientifique à la fois disciplinaire et interdisciplinaire. Assez souvent, les progrès de la connaissance s'effectuent à la frontière entre plusieurs disciplines, voire entre plusieurs domaines de la science. Par exemple, nous attendons beaucoup de la possibilité de mettre ensemble des données sociodémographiques larges, couvrant des populations importantes, et des données biologiques. Nous pourrions prendre de nombreux autres exemples.

Sur ces questions, les pays se trouvent à des stades différents. Les pays scandinaves, par exemple, ont pris de l'avance. Ainsi, les économistes norvégiens ou suédois sont capables aujourd'hui d'étudier la mobilité intergénérationnelle du revenu dans des données administratives en les appariant avec des données fiscales et des données de 25-30 ans antérieures, retrouvant ainsi les parents de ces individus et leurs revenus. Je suis persuadé que nous avons besoin en France d'un service d'appariement des données. Voilà un peu plus de 10 ans, une mobilisation

forte a permis de créer le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) derrière un grand consortium réunissant l'Insee, le groupe des écoles nationales d'économie et de statistique, l'École Polytechnique, HEC, l'École normale supérieure de Paris-Saclay, le CNRS, etc. Je pense qu'un tel service d'appariement des données s'inscrirait assez naturellement dans le prolongement du CASD.

Existe-t-il un partage d'expérience au niveau européen *via* Eurostat ou plus largement au niveau de l'Institut international de statistique sur le sujet ?

Valérie ROUX, Insee

Je suis responsable du département de la démographie, qui gère le RNIPP et le projet NIR haché. Démarré voilà deux ans, ce projet a été ralenti en raison du contexte juridique qui a beaucoup évolué avec la mise en place du RGPD, puis du décret-cadre NIR.

De nombreuses réflexions émergent au sein de l'Insee sur ces sujets, que ce soit dans le cadre du projet de NIR haché, de la mission de l'inspection générale autour des appariements et du lancement d'une réflexion sur la mise en place de répertoires statistiques qui constitueraient des répertoires pivots pour réaliser des appariements. Nous réfléchissons à la mise en place d'une stratégie de gestion des identifiants, en lien avec la Cnil. Le fait d'intégrer systématiquement le NIR haché dans des bases pivots nous semblait représenter une piste très prometteuse. Cependant pour des données sensibles, il faut associer une finalité au traitement. Nous devons donc vérifier si l'introduction systématique du NIR haché dans les bases peut être autorisée en tant que telle. C'est pour cela que nous envisagerions la mise en place de répertoires statistiques qui joueraient ce rôle de pivot. Les réflexions démarrent.

Je participe aux réunions européennes de réflexion sur les recensements post-2021. Le règlement en cours de préparation prévoit la fourniture de données de recensement tous les ans à des niveaux géographiques très fins allant jusqu'au carreau. Il incite donc les pays à se doter de répertoires statistiques permettant de fournir des données sociodémographiques tous les ans au niveau communal, voire infra-communal. De nombreux pays se lancent dans cette démarche pour remplir ces objectifs. La première année de livraison de ces données pourrait être 2024. Les réflexions sont nombreuses au sein de l'Insee, mais il faut agir de concert avec la Cnil pour avancer.

Louis ERB

Je tiens à remercier les trois intervenants pour leur présentation. La qualité du travail en cours est tout à fait louable, de même que l'inventivité des services sur ces questions. Ces appariements se révèlent utiles pour la statistique publique et la recherche publique. Ils peuvent l'être aussi pour les usagers en facilitant par exemple l'accès aux prestations.

Le remplacement des enquêtes de la statistique publique par des appariements et des données administratives soulève quand même de nombreux risques de pertes d'informations, de biais de qualité administrative, car les fichiers ne poursuivent pas forcément un objectif statistique. Il peut aussi émerger une vision un peu idéologique sur l'aspect positif des améliorations technologiques et l'idée que le *big data* serait nécessairement une solution. Il importe donc de prendre de la distance. Je rappelle le scandale de novembre-décembre 2019 sur le centre de data de la Drees et le départ du directeur de la Drees, qui est retourné dans le secteur privé. Quels sont le rôle et la place des intervenants privés dans ce débat ? Revient-il à la statistique publique de fournir des données pour les utilisateurs privés ? Comment gérer la présence des GAFAs dans les données de santé ? 40 % des données des pharmacies ont été récupérées par l'entreprise qu'a rejointe l'ancien directeur de la Drees. La décision de la Drees de passer par Microsoft pose aussi la question de la capacité de la France de maintenir un niveau de sécurité important sur ces données sensibles.

Je reviendrai aussi sur les enquêtes Insertion dans la vie active (IVA) et Insertion professionnelle des apprentis (IPA). Le taux de réponse était effectivement faible. La solution DADS/ACEMO se révèle très pertinente, notamment sur la question des salaires. Il est évident que les données

recueillies auprès des individus par enquête sont très lacunaires sur le sujet, tout comme les informations sur les employeurs. Tous les gestionnaires d'enquête vous le diront. Cependant, les enquêtes IVA/IPA constituaient des enquêtes historiques de la statistique publique. Comment allons-nous éviter la rupture de série ? Qui a décidé de leur suppression ? Pourquoi le Cnis n'est-il pas consulté en amont ? J'ai du mal à comprendre que nous soyons consultés pour la création d'enquêtes, mais pas pour leur suppression.

Ces enquêtes collectaient des informations sur le ressenti, la satisfaction, l'adéquation subjective entre l'emploi et la formation, mais aussi des informations sur le chômage, la recherche d'emploi, les difficultés, les modalités, etc. Le code de l'éducation exige de fournir un taux d'insertion professionnelle pour l'ensemble des formations. Ce taux correspond au rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre d'actifs. A ma connaissance, les DADS et ACEMO ne permettent pas de capter les chômeurs, notamment les jeunes qui ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Or les enquêtes IVA/IPA s'intéressent aux personnes en CAP, bac professionnel, BTS, soit 50 % des actifs. Sans ces enquêtes, nous ne disposerons plus d'éléments sur ces personnes, tout comme nous n'aurons plus d'éléments sur la satisfaction, le ressenti, l'adéquation subjective. Les formations ont besoin d'un retour de leurs diplômés. Pour certains CAP, 80 % des personnes n'ont pas d'emploi. Il paraît important de savoir ce que ces jeunes deviennent.

Les enquêtes d'insertion professionnelle des masters, où le taux d'insertion professionnelle est proche de 90 %, nous seront présentées tout à l'heure en opportunité. Bien sûr, nous soutiendrons leur opportunité. Pour autant, nous avons du mal à comprendre comment vous pouvez supprimer une enquête pour laquelle vous n'avez que 50 % des personnes dans le champ alors que vous nous présentez une enquête dans un champ où 90 % des jeunes trouvent un emploi. Partant de ce raisonnement, il faudrait aussi supprimer l'enquête Génération, voire l'enquête Emploi, puisque nous disposons des DADS. Toutefois, ces enquêtes fournissent d'autres informations utiles à la statistique publique.

L'appariement ne doit pas être une solution à tout ; il doit être adapté au cas par cas. Nous proposons de poursuivre l'enquête en recentrant le questionnaire sur des aspects qui ne figurent pas déjà dans les DADS ou de réaliser une enquête couplée sur les personnes absentes des bases DADS, l'appariement venant compléter les informations que nous n'arrivons pas à capter jusqu'à présent, avec qualité et précision. Je suggère que l'avis du Cnis sur les appariements réponde à cette problématique.

Jean-Pierre JEANTHEAU, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

La présentation de la Depp m'a particulièrement intéressé. Nous travaillons aussi avec des organismes qui ne sont pas des établissements scolaires, en particulier les services militaires adaptés (SMA) en outre-mer qui, pendant un an, forment des jeunes en difficulté et permettent une insertion très élevée de ces jeunes dans l'emploi. Ce service fait-il partie des établissements qui participeront à cet appariement ? Outre le SMA, il existe aussi le service militaire volontaire (SMV) sur le territoire métropolitain et les Epide. Ces trois dispositifs dépendent de trois ministères différents.

Mélanie VIGNALE, Céreq

Je suis responsable des enquêtes Génération au Céreq. Nous sortons d'une première vague de rénovation de ce dispositif qui date des années 1990, dans le cadre duquel nous interrogerons des panels de sortants une année donnée. A compter du mois prochain, nous interrogerons ainsi les jeunes sortis de formation durant l'année 2016-2017, quel que soit leur niveau de sortie. Il s'agira de la première enquête rénovée, qui entraîne notamment le passage au multimode, avec l'objectif de réduire le coût de l'enquête. La question des appariements est également en réflexion. Nous n'avons pas pu mener les deux de front, mais nous pensons déjà à la rénovation suivante en essayant de tirer parti des appariements possibles.

De notre point de vue, utiliser les appariements offerts par les sources administratives peut constituer une vraie opportunité. INSERJEUNES ne représente pas une menace sur l'enquête

Génération, mais il nous semble important de penser cette enquête en complémentarité avec ce qui pourra être tiré des données administratives. Notre questionnaire est relativement long, de l'ordre d'une trentaine de minutes en moyenne, pour saisir les grandes lignes du parcours de formation du jeune, notamment le plus haut diplôme obtenu, et reconstituer sa trajectoire professionnelle sur ses trois premières années de vie active, puis sur les trois suivantes lors de la réinterrogation. Dans ce questionnement, nous passons quand même un certain temps à identifier les différents diplômes. Or nous pourrions sans doute récupérer ces informations grâce à des données administratives existantes. Nous échangeons actuellement avec la Depp pour essayer de comparer, à titre expérimental, les informations issues des enquêtes et les données administratives. Sur le volet emploi, il nous semblerait également très intéressant de comparer ce que nous avons pu obtenir *via* l'enquête avec les données tirées de la DSN. Aujourd'hui, nous constituons un calendrier sur les trois premières années avec les périodes d'emploi, mais aussi les périodes de non-emploi et les reprises de formation. A terme, nous pourrions peut-être aussi récupérer les données de Pôle emploi pour capter les périodes de recherche d'emploi.

Dans un premier temps, il conviendrait de clarifier les informations que nous pouvons recueillir *via* les données administratives afin de penser une nouvelle enquête Génération qui viendrait en complément de ces données. Dans ce cadre, les appariements constitueront une force et non une menace pour notre dispositif.

Gabrielle GALLIC, Insee

J'ai cru entendre que vous parliez d'éventuelles études au niveau local avec INSERJEUNES. Prévoyez-vous d'intégrer dans le système d'information des informations relatives au géo-référencement des individus et aux quartiers prioritaires de la ville ?

Loïc MIDY

Nous disposons des géolocalisations de l'établissement, de la commune de résidence du sortant durant sa scolarité et de sa commune de résidence durant son premier emploi. Nous n'avons pas en revanche les quartiers de la politique de la ville. La DSN comporte quand même de très nombreuses variables. Nous pouvons notamment vérifier si le secteur dans lequel le jeune a obtenu son emploi correspond à celui dans lequel il a fait son apprentissage. Je pense que nous perdons trois ou quatre questions sur l'enquête, mais nous gagnons de nombreuses informations.

Nathalie CARON

Le questionnaire IVA/IPA est un recto-verso. Le salaire n'était pas demandé dans ces enquêtes et les variables concernant l'emploi n'étaient pas très nombreuses. Nous perdons trois questions au maximum sur l'ensemble du questionnaire mais gagnons de nombreuses informations avec le futur dispositif. S'agissant des établissements, l'objectif de départ était de couvrir le même champ que les enquêtes IVA/IPA, c'est-à-dire les CFA et les lycées sous tutelle du ministère de l'Education nationale.

Jean-Pierre JEANTHEAU

Envisagez-vous de vous mettre en lien avec les autres ministères (Défense, Travail, Outre-mer) ?

Nathalie CARON

Oui. Nous avons d'abord élargi notre champ au ministère de l'Agriculture qui conduisait sa propre enquête Insertion. Nous n'avons pas pu intégrer les établissements immédiatement, car tout n'était pas prêt techniquement. Nous pourrions également envisager d'inclure les autres ministères. Il faut cependant réunir un certain nombre de conditions pour utiliser notre outil, en particulier l'immatriculation des jeunes au sens de l'Education nationale (INE).

Antoine BOZIO

Merci à tous pour vos interventions. La question des appariements me paraît essentielle pour la statistique publique. Nous ne sommes pas un pays à registres, mais les sources administratives actuelles en silos peuvent être essentielles pour compléter les enquêtes ou, par l'appariement et la confrontation de ces différentes sources, donner des éléments nouveaux de connaissance. Au-delà des choix historiques de ne pas constituer de registres, et tout en respectant le cadre juridique de protection, il s'agit de profiter au mieux des informations disponibles pour éclairer les décideurs et les citoyens.

Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance de deux processus statistiques d'appariement fondés sur des données administratives, procédés de collecte complémentaires aux enquêtes, et d'un dispositif d'identification.

Pour mesurer la distribution des revenus, l'Insee procède à l'appariement de données issues de sources exhaustives fiscales (DGFIP), sociales (CNAV, CNAF, MSA) et de données d'enquêtes (Enquête Emploi, SRCV). L'utilisation de données individuelles fiscales et sociales permet d'améliorer la qualité des données par rapport aux sources déclaratives et de réduire la charge d'enquête. A partir de cette expertise, de nombreux besoins d'appariement s'expriment pour enrichir les données d'enquêtes. Pour faire face à cette demande croissante, une rationalisation de la chaîne de traitement est en cours.

Le projet « INSERJEUNES » mené conjointement par la Depp et la Dares consiste à créer un système d'information, à partir de la fusion des bases administratives de données individuelles des deux services statistiques ministériels « scolarité » et « emploi » sur les données directement identifiantes. Ce nouveau système d'appariement permettra de produire des indicateurs d'insertion à des niveaux fins, de supprimer les enquêtes d'insertion menées par la Depp et de mener des études diverses sur les passages de la formation à l'insertion professionnelle. L'outil statistique d'appariement développé, adaptable à d'autres bases, sera mis à disposition en *open source*, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un document méthodologique fin 2020.

FranceConnect a présenté le dispositif d'identification des particuliers proposé par l'Etat pour faciliter l'accès aux services en ligne. L'identification est établie par six données « pivot » et selon un système sécurisé de transmission des données entre le fournisseur de service, le fournisseur d'identité et l'Insee, qui est garant de l'identification grâce au RNIPP. Un élargissement de l'offre de services est envisagé, notamment par la mise à disposition future de différentes API (*Application Programming Interface*).

La commission salue les initiatives présentées par les producteurs du service statistique public, que ce soit la rationalisation de la chaîne d'appariement conduite par l'Insee qui devrait permettre de développer de nouvelles sources statistiques de manière harmonisée dans des délais raisonnables ou l'outil générique mis à disposition du public dans le cadre du projet Depp-Dares, pour l'appariement statistique de fichiers sur données directement identifiantes.

Elle encourage le partage des expériences menées sur les appariements en l'absence d'identificateurs directs au sein du SSP, des méthodes statistiques utilisées et des bonnes pratiques mises en œuvre, ainsi qu'une mutualisation des outils statistiques d'appariement existants ou à venir. A des fins d'harmonisation des méthodes et de transparence, la commission souhaite que le SSP assure une plus grande visibilité sur les appariements à venir.

Parallèlement, la commission fait le constat que l'expérience acquise en termes de service d'identification et d'appariement par des opérateurs extérieurs au SSP pourrait à terme contribuer

au développement de l'offre d'appariement sous réserve de définition d'une gouvernance appropriée.

La commission Services publics et services aux publics approuve l'avis présenté en séance.

IV. Demandes d'accès à des sources administratives (article 7bis, loi 1951)

Françoise MAUREL

La demande est formulée par le SSM Justice, la Sous-direction de la statistique et des études, pour les données détenues par l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, un service à compétence nationale placé sous l'autorité du ministère de la Justice. Les données concernent les offres de postes de travaux d'intérêt général (TIG) et à terme, les données sur les personnes qui accomplissent cette peine. Ces données permettent l'identification des organismes accueillant et des caractéristiques des postes proposés et à terme l'identification des personnes suivies.

Cette demande vise à produire des statistiques sur les caractéristiques des organismes accueillant des TIG et sur les postes correspondants, puis sur les conditions de mise à exécution des TIG en fonction du profil des personnes condamnées. Les données pourront également répondre à des objectifs plus méthodologiques d'enquête par échantillon auprès des acteurs sur les TIG. Les données sur les personnes pourront quant à elles servir à enrichir des études sur le prononcé et la mise à exécution des TIG.

Les travaux envisagés sont pérennes. L'exploitation statistique de ces données complètera les données actuellement disponibles au sein du SSM. Les résultats seront diffusés dans les collections statistiques du SSM.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis favorable sur cette demande d'accès.

V. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques

Enquête quadriennale auprès des établissements et services sociaux (ES-DS)

Lucile RICHET-MASTAIN, Drees

L'enquête concerne les établissements du champ de l'hébergement généraliste, du logement adapté et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA). Elle a pour but de connaître les établissements qui accueillent ces publics (types de place, types de logement, services proposés, projets d'établissement). Elle fournit également des informations sur le personnel, notamment la fonction, l'ancienneté, la quotité de travail, les diplômes, etc. Enfin, elle permet de disposer d'éléments sur le public accueilli, sa situation précédente, sa prise en charge et sa situation après la sortie. Ce public recouvre en grande partie des personnes sans domicile, sur lesquelles nous souhaiterions améliorer la connaissance statistique.

Cette enquête existe depuis 1982. Elle a lieu tous les quatre ans et répond à un objectif de description structurelle et non de suivi conjoncturel. Exhaustive, elle interroge l'ensemble des établissements du champ, ce qui permet un usage territorial des données. Jusqu'à présent, cette enquête possédait le statut d'enquête administrative. Nous demandons aujourd'hui qu'elle entre dans le champ des enquêtes statistiques et qu'elle présente un caractère obligatoire.

Jusqu'en 2016, l'enquête était réalisée avec un questionnaire papier. Depuis cette date, elle est entièrement dématérialisée. Sont interrogés les établissements et non les personnes hébergées.

La Drees travaille avec une hotline d'Ipsos qui aide les établissements à répondre durant toute la période de collecte. Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) suivent également l'avancée de la collecte, peuvent en contrôler les résultats et être amenées à contacter les établissements. Lors du démarrage, un courrier postal et un mail sont envoyés aux établissements. Trois relances sont ensuite effectuées par mail, ainsi qu'une relance téléphonique réalisée par Ipsos. La prochaine enquête ES-DS 2020 aura lieu du 31 janvier au 15 mai 2021.

Sont interrogés les établissements d'accueil mère-enfant, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les autres centres d'accueil (centres d'hébergement d'urgence), les maisons relais et résidences accueil, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement (CPH), l'accueil temporaire du service de l'asile (ATSA), les foyers de travailleurs migrants (FTM), les foyers de jeunes travailleurs (FJT) et les résidences sociales hors maisons relais. En 2016, nous couvrons près de 5 000 établissements avec un taux de réponse proche de 80 %.

Pour l'hébergement généraliste, le logement adapté et le dispositif national des demandeurs d'asile (hors urgence), nous tirons la liste des établissements dans le répertoire Finess (fichier national des établissements sanitaires et sociaux) géré par la Drees. Pour les hébergements d'urgence des demandeurs d'asile, nous obtenons une liste de la part de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). A partir de ces listes, les DRJSCS et la DRIHL conduisent une étape de validation et de contrôle de la base d'établissements, puis nous envoyons le questionnaire à l'ensemble des établissements. Du point de vue géographique, nous couvrons la France métropolitaine, les DROM ainsi que Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le questionnaire comporte six grands volets de questions portant sur l'identité de l'établissement, son activité, ainsi que des informations individuelles sur le personnel employé, le public hébergé, le public sorti au cours de l'année précédente et le public accueilli en place d'urgence au cours d'une nuit donnée en hiver (nuit du 21 au 22 février 2017 pour l'édition 2016, par exemple). Nous souhaitons élargir le champ de l'enquête par rapport à la vague précédente, notamment aux établissements accueillant des personnes sans domicile ayant des problèmes de santé qui ont été créés en 2016, notamment les lits d'accueil médicalisé (LAM), les lits halte-soins santé (LHSS), ainsi que les appartements de coordination thérapeutique (ACT) qui représentent un peu plus de 5 000 places. Nous souhaiterions aussi interroger l'hébergement d'urgence avec accompagnement social (HUAS) et les résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS). Sur le champ de l'asile, tous les établissements ont vocation à devenir des établissements d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) courant 2020. Ils regrouperont près de 50 000 places. Nous pourrions ainsi arriver à 6 à 7 000 établissements à interroger, contre 5 000 en 2016.

Le questionnaire est resté relativement stable depuis 1982. Nous souhaiterions ajouter une question sur la reconnaissance administrative de handicap pour le public accueilli, des données individuelles sur le personnel dans le champ du logement adapté, puisque nous ne demandons jusqu'à présent que des données agrégées, et la présence de places dédiées aux personnes victimes de violence et aux personnes handicapées.

Le comité de concertation s'est réuni pour la première fois le 25 février. Il a vocation à se réunir tous les mois jusqu'en juin. Il est composé des administrations (DRJSCS, DRIHL, Insee, Direction générale de la cohésion sociale, Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, Cnaf), des fédérations d'établissements (Fédération des acteurs de la solidarité, Union professionnelle du logement accompagné, ADOMA), l'Office français de l'immigration et de l'intégration, la Direction générale des étrangers en France, la Fondation Abbé Pierre, l'Observatoire du Samu Social, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que de chercheurs. Au cours des prochains mois, le comité de concertation aura pour tâche de valider les différentes étapes du protocole de l'enquête et les questionnaires.

Nous envisageons de mettre à disposition les résultats bruts pour les DRETS, les directions qui reprennent les missions des DRJSCS dans le cadre de la réforme territoriale et de la DRIHL en octobre 2021. La mise à disposition des résultats redressés est prévue à l'été 2022. Une première publication d'Etudes et résultats devrait intervenir fin 2022. A cette échéance, nous mettrons également les données à disposition des chercheurs *via* le réseau Quételet et le CASD, avec des informations géographiques un peu plus fines. Sur l'édition 2016, un numéro d'Etudes et résultats est paru en février 2019, comparant l'évolution du nombre de places entre 2012 et 2016. Un dossier de la Drees a été publié en décembre sur le personnel travaillant dans ces établissements. Nous avons mis en ligne 400 tableaux croisés avec des informations sur le champ de l'hébergement généraliste. Différentes études sur le logement adapté, les durées et la sortie d'hébergement ou le public accueilli dans les établissements d'urgence sont à venir. Nous souhaiterions aussi réaliser des études en séries longues, puisque les données existent depuis 1982.

Cette enquête reste la seule à interroger régulièrement les établissements d'hébergement et de logement adapté, avec une telle antériorité et de manière exhaustive. De par son sujet, elle est liée à l'enquête Sans-domicile menée par l'Insee et l'Ined, mais aussi à des enquêtes ponctuelles menées en Ile-de-France par la DRIHL ou l'Observatoire du Samu Social, ainsi qu'à des données administratives que font remonter la DGCS, notamment une enquête nationale sur les coûts des établissements du champ généraliste, et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) qui gère les appels des personnes au 115.

Partant du constat d'un fort besoin de connaissance sur les personnes sans domicile et les centres d'hébergement, la Drees a lancé un plan d'action en 2019 pour améliorer cette connaissance. Ce plan visait à valoriser les résultats de l'enquête ES-DS 2016, étendre le champ de l'enquête lors de la vague 2020, en lien avec la prochaine enquête Sans-domicile, expertiser d'autres sources exploitées jusqu'à présent comme le SIAO. Un groupe d'études réunissant des chercheurs, des associations et des administrations a été initié le 28 février pour tenter de mettre en commun les informations de chaque organisme sur l'hébergement social et les personnes sans domicile. Nous souhaiterions le réunir trois à quatre fois par an.

Louis ERB

Merci pour cette présentation de grande qualité. Le comité de concertation est complet. Vous évoquez l'éventuelle enquête sur les personnes sans domicile. Nous attendons de la part de l'Insee qu'il mette en place de nouveau cette enquête. Elle a fait l'objet d'un avis de moyen terme de la commission Démographie et questions sociales, mais elle n'est toujours pas prévue. Nous attendons un engagement fort de l'Insee sur cette question.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête quadriennale auprès des établissements et services sociaux.

Enquête sur les motivations de départ à la retraite

Alexandra FERRET, Drees

L'enquête vise à identifier les motivations de prolongation d'activité, de cessation d'activité et de départ à la retraite, y compris dans leurs aspects subjectifs. Elle interroge les nouveaux retraités d'un droit direct de plusieurs régimes de retraite, notamment le régime général, le service des retraites de l'Etat, le régime de retraite des agents des collectivités locales, ainsi que le régime des retraites du personnel de la SNCF. Dans l'enquête précédente, nous pouvions ainsi couvrir 95 % des nouveaux retraités, tous régimes confondus. Cette enquête est réalisée par la Drees, en partenariat avec le Secrétariat général du COR, la Direction de la Sécurité sociale, la Cnav, le SRE, la CDC, la SNCF et l'AGIRC-ARRCO.

La première enquête a été réalisée en 2010 suite à une demande dans le cadre de la préparation de la réforme. Elle a été réalisée tous les deux ans au départ, puis tous les trois à quatre ans. La

dernière a eu lieu en 2017 et nous envisageons aujourd'hui de mener la 5^{ème} vague en 2021. Lors de la 4^{ème} édition, trois enquêtes sur les motivations de départ à la retraite conduites sur différents champs ont été fusionnées : celles de la Drees, du SRE et du CNRACL sur le champ des agents des collectivités locales. Pour cette nouvelle édition, le régime de retraite du personnel de la SNCF participe pour la première fois à l'enquête.

Cette enquête vise à identifier les comportements de départ à la retraite, de cessation ou de prolongation de l'activité. Nous nous intéressons pour cela aux déterminants d'ordre financier, liés aux conditions de travail, à l'état de santé, ainsi qu'aux motifs personnels. Nous nous intéressons aussi à l'importance de ces déterminants dans les motivations de départ. L'enquête a également pour objectif de déterminer le niveau de connaissance des assurés sur les dispositifs (taux plein, cumul emploi-retraite, etc.). L'enquête comprend par ailleurs des modules tournants qui changent à chaque édition. Pour 2021, les modules porteront sur la planification du départ à la retraite et sur la satisfaction à la retraite. Enfin, nous souhaitons mettre ces données ainsi recueillies en regard avec les données administratives de chaque régime couvert.

La collecte est prévue de février à avril 2021. Nous avons un objectif d'obtenir 6 000 répondants répartis par régime, afin que les résultats soient représentatifs au niveau national, mais aussi pour chacun des régimes. L'enquête est effectuée par téléphone. Le questionnaire dure une quinzaine de minutes. Le prestataire sera choisi par appel d'offres. L'échantillon est constitué de quatre régimes de retraite (Cnav, SRE, CNRACL et la caisse de retraite de la SNCF). Il sera réalisé à partir d'un plan de sondage stratifié selon les régimes d'affiliation et d'autres variables, comme le sexe et la situation au moment du départ. Ces données seront ensuite appariées avec les données administratives de chacun des régimes. Nous envisageons aussi un appariement avec l'échantillon interrégime des retraités de la Drees. Au regard de l'édition précédente, nous estimons le coût de ce marché à 120 000 euros.

Cette enquête s'adresse dans un premier temps aux partenaires de l'enquête. Elle permet aussi d'alimenter les réflexions du COR. Les données sont mises à disposition des chercheurs *via* le réseau Quételet. Enfin, la Drees réalise de nombreuses études sur cette enquête, à l'image de l'étude parue en 2017 : « *Quand partir à la retraite ? Pour les retraités, la durée de cotisation requise contraint la date de départ* ». Cette étude montrait que pour 51 % des retraités, le nombre de trimestres exigé pour obtenir le taux plein constitue la plus forte contrainte.

Louis ERB

Je m'interroge sur l'effet mémoire. Je rappelle qu'un mouvement social très important est en cours sur la réforme des retraites et que cette réforme est loin d'être adoptée. Quelles pourraient être les conséquences sur la collecte de l'année prochaine ? Pour nous, cette enquête se révèle très importante. De mémoire, c'est à 61 ans que les personnes souhaitent partir à la retraite. Nous aurions aimé que cet élément soit pris en compte par le gouvernement dans son étude d'impact. La concertation recouvre uniquement le COR, dont la suppression est envisagée par le gouvernement. Une tribune est parue dans *Le Monde*, signée par de nombreux chercheurs, pour défendre le COR et nous nous y associons. Nous souhaitons que les organisations syndicales et d'autres acteurs sociaux soient parties prenantes à cette enquête.

Franck ARNAUD, Drees

Qu'entendez-vous par effet mémoire ?

Louis ERB

Des débats très importants sont en cours sur les facteurs qui pourraient permettre de partir en retraite. Le gouvernement envisage par exemple la suppression de la notion de trimestres. Quelles peuvent être les conséquences sur ce type d'enquête en termes de perception des individus ?

Franck ARNAUD

Il n'est pas évident de répondre à cette question. L'enquête couvre les personnes qui seront parties à la retraite entre mi-2019 et mi-2020, qui ne sont donc pas dans le champ de la réforme. Sur cette vague, nous pourrions donc imaginer que la réforme n'aura pas d'effet. Quant à la participation des organisations syndicales au comité de pilotage, cette enquête est très réduite, puisqu'elle couvre seulement 6 000 répondants. Nous n'avons pas constitué un comité de pilotage très large. Il ne rassemble pas non plus les chercheurs qui font partie des utilisateurs habituels de cette enquête. Nous pouvons cependant y réfléchir.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les motivations de départ à la retraite.

Deux enquêtes Insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et des diplômés de master

Boris MENARD, SIES

Ces enquêtes visent à mesurer la transition vers l'emploi et l'insertion professionnelle des diplômés de l'université. Elles sont pilotées par le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur (SIES) et encadrées par un comité de pilotage qui réunit la Direction générale de l'Enseignement supérieur, la Conférence des Présidents d'université, l'assemblée des directeurs d'IUT et le CEREQ. Leurs objectifs sont multiples : informer les publics, au premier rang desquels les étudiants, les lycéens et leurs familles, notamment lors des salons d'information, faire connaître les filières universitaires et l'insertion professionnelle de leurs diplômés, conforter la mission d'accompagnement de l'étudiant dans la construction de son parcours universitaire et de son projet professionnel, et permettre aux établissements de disposer de données chiffrées pour le pilotage et l'évolution de leur offre de formation. La 1^{ère} campagne a été réalisée en 2009 sur les diplômés 2007. La collecte de la 11^{ème} campagne a démarré le 1^{er} décembre 2019 sur les diplômés 2017.

Ces enquêtes résultent de la loi LRU de 2007 qui fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle l'une des cinq missions essentielles du service public de l'enseignement supérieur. Ces dispositions légales ont été confortées par la loi ESR de 2013 qui oblige les universités à publier des indicateurs d'insertion professionnelle à un et deux ans après l'obtention du diplôme, et plus récemment par la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, qui institue un observatoire de l'insertion professionnelle dans chaque université et un Observatoire national de l'insertion professionnelle (ONIP) chargé d'agréger les statistiques produites par les universités.

Si le SIES pilote ces enquêtes, la collecte des données est réalisée chaque année par les observatoires universitaires sous la responsabilité de chaque établissement et de sa présidence. La collecte est réalisée de façon multimode (internet, téléphone, papier). Les universités sont seules responsables de l'organisation de la collecte et du contrôle des données collectées, dans le respect des conditions définies dans une charte élaborée par le ministère et d'une convention signée par le président de chaque université, documents communs à l'ensemble des établissements. La charte vise à garantir la qualité, la fiabilité et surtout la comparabilité des données collectées au niveau national. Pour ce faire, nous avons établi un ensemble de règles et de documentations méthodologiques communes sur chaque stade de la collecte. Une fois la collecte réalisée, les données sont transmises au SIES par le biais d'un site sécurisé. Le SIES réalise les contrôles externes, l'exploitation, la pondération et le traitement des résultats obtenus.

L'enquête est réalisée en année N+2 sur les diplômés de l'année N. Nous nous intéressons à l'insertion immédiate à l'issue du diplôme pour apprécier la plus-value apportée par le diplôme sur le marché du travail. Pour cela, nous avons établi des règles de comparabilité. Notre cible porte sur les étudiants en formation initiale, de nationalité française, âgés de 30 ans au maximum au moment de l'obtention du diplôme, n'ayant pas connu d'interruption d'études de plus d'un an et n'ayant pas poursuivi leurs études à l'issue du diplôme dans les deux années qui suivent

l'obtention du diplôme. Nous éliminons ainsi la formation continue, les poursuites d'études et les étudiants dits « atypiques ». L'enquête est exhaustive sur ce champ. La lettre de lancement est adressée au président chaque année en octobre. Nous envoyons aux observatoires universitaires la liste des diplômés à enquêter extraite des fichiers administratifs SISE, ainsi que la charte et l'ensemble des documents annexes deux mois avant la collecte. La collecte proprement dite démarre le 1^{er} décembre et se termine au 31 mars. Nous laissons aux universités un délai d'un mois pour déposer leurs données sur le site et réaliser les nettoyages éventuels.

Le questionnaire est assez court. Il comporte une trentaine de questions pour un temps de passation de 10 minutes en moyenne. Les principales thématiques visent d'abord à vérifier le parcours scolaire et universitaire, avec la possibilité d'exclure les personnes qui n'entrent pas dans le champ. Elles permettent aussi d'identifier la situation professionnelle individuelle au 1^{er} décembre N+1 et N+2, conformément aux exigences de la loi SRE, et de recueillir des indicateurs sur les conditions d'insertion sur le marché du travail à ces deux dates (intitulé de l'emploi, type de contrat, rémunération, niveau de qualification de l'emploi, catégorie de l'employeur, secteur d'activité, localisation). Nous avons ajouté depuis l'an dernier des questions sur l'adéquation et la satisfaction à l'égard de l'emploi afin de contrebalancer les indicateurs objectifs avec un peu de subjectivité et de recueillir le ressenti des diplômés sur leur insertion et leur emploi. Nous posons les mêmes questions à un an.

Chaque année, en décembre N+3, nous publions les résultats de l'enquête réalisée en N+2 sous la forme de deux notes flash, une pour chaque niveau de diplôme. Une fiche de l'état de l'enseignement supérieur publiée par le ministère de l'Enseignement supérieur récapitule également ces informations. Les résultats font aussi l'objet d'une fiche dans *Références et repères statistiques* de la Depp. Ces résultats nationaux, par disciplines détaillées, ainsi que les résultats par établissement et disciplines agrégées figurent sur le site du ministère et la plate-forme Open Data. Nous avons également mis à disposition des chercheurs sur le réseau Quêtelet l'ensemble des données depuis septembre 2018.

Pour l'enquête de l'an dernier, 72 établissements sur les 73 concernés ont participé à l'enquête, avec un taux de réponses exploitables de 70 % pour les diplômés de master et de 67 % pour les diplômés de licence professionnelle. Ce taux reste très stable depuis quatre ou cinq ans. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés 2016 après 30 mois de vie active atteint 92 % en master et 93 % en licence professionnelle.

Louis ERB

Ces enquêtes font l'unanimité dans les établissements. Elles sont utilisées par les universités, par les enseignants, mais aussi par les étudiants et les anciens diplômés. Nous ne comprenons cependant pas pourquoi les diplômés étrangers ne sont toujours pas interrogés, ce qui crée un biais très important. Dans de nombreux masters, les étudiants étrangers représentent plus de la moitié des promotions, voire les trois quarts dans des masters en économie internationale ou en droit. Les reprises d'études constituent également un sujet important pour lequel il serait utile d'obtenir des informations. D'ailleurs, la plupart des universités interrogent ces personnes, mais ne remontent pas ces données. Il conviendrait donc de les intégrer dans les champs de l'enquête. Quelles relations avec l'enquête Doctorat faites-vous ? A quand un élargissement aux écoles publiques ? Je sais que des enquêtes sont menées en interne par ces écoles. Pourquoi ne pas les intégrer directement ? Enfin, il faudrait renforcer le comité scientifique. La présence de chercheurs et de syndicats de salariés et d'étudiants nous paraîtrait intéressante.

Boris MENARD

Nous sommes en réflexion sur l'élargissement du champ, mais nous n'avons pas encore de piste à communiquer sur l'échéance. Ne pas enquêter les diplômés étrangers peut poser problème, mais les taux se révèlent très différents d'une université à l'autre, ce qui peut poser des problèmes de comparabilité. Nous faisons l'hypothèse que les diplômés étrangers n'ont pas la même insertion que les diplômés français. Le dispositif d'enquête sur le doctorat reste assez spécifique. Nous essayons quand même de nous rapprocher et de mettre en place un dispositif cohérent

entre chaque niveau de diplôme. Les écoles publiques seront sans doute évoquées lorsque l'observatoire national sera créé. Nous attendons la publication de l'arrêté au Journal officiel. Il est important pour le ministère de disposer d'une enquête globale avec la même méthodologie. Pour l'instant, les enquêtes dans les grandes écoles ou les écoles publiques sont réalisées par la conférence des grandes écoles, avec une méthodologie particulière, parfois même l'agrégation de plusieurs années en même temps. Je pense que leur intégration fera partie des objectifs assignés à l'observatoire national. Les grandes écoles sont plutôt réfractaires à une comparaison avec les universités, mais nous essaierons de travailler en ce sens.

Antoine BOZIO

Au vu de la discussion que nous avons menée au début de la commission, ne sommes-nous pas dans un cas où un appariement entre les données du ministère de l'Enseignement supérieur et les données d'emploi disponibles par ailleurs constituerait une piste pour couvrir un champ très large ?

Boris MENARD

Bien évidemment, à quelques bémols près. Les masters enseignement représentent 93 % d'emploi public et nous aurions du mal à les suivre dans l'état actuel des DSN. La mesure du chômage et le développement de l'emploi non salarié, assez présent à ces niveaux de diplômes, posent également problème. Il faudra réfléchir à des enquêtes complémentaires après un premier appariement avec les DSN pour obtenir la vision la plus exhaustive possible de l'insertion sur l'ensemble des diplômés.

Clotilde LIXI, SIES

Nous y songeons après l'expérience de la Depp. Il nous est d'ailleurs demandé de conduire ces enquêtes d'insertion non seulement sur les licences professionnelles et les masters, mais aussi sur d'autres diplômes comme les licences. Il faudra élargir le champ sans que nous puissions le faire par des enquêtes. Nous nous tournerons donc vraisemblablement vers ce dispositif à moyen terme.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis d'opportunité favorable sur les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et des diplômés de master.

Trois enquêtes annuelles sur les effectifs d'étudiants et sur leur diplomation

Clotilde LIXI

Ces enquêtes s'inscrivent dans un dispositif beaucoup plus large de 12 dispositifs de remontées d'information sur les inscriptions et les diplomations dans l'enseignement supérieur, que ce soit des remontées administratives pour tous les établissements qui dépendent ou sont sous tutelle du ministère de l'Education nationale ou des enquêtes statistiques. Il existe des dispositifs individuels, avec une remontée par inscription. Pour certains, nous utilisons l'identifiant national de l'étudiant (INE), pour un autre, nous utilisons les données individuelles sans INE. A cela s'ajoutent quelques remontées de données agrégées par établissement. Ces dispositifs nous permettent de recenser l'ensemble des inscriptions et des diplomations dans 4 000 établissements de l'enseignement supérieur, soit 2,7 millions d'inscriptions d'étudiants. Les lycées représentent 60 % des établissements tandis que les universités rassemblent 60 % des étudiants.

Ces dispositifs permettent de produire des statistiques annuelles sur les effectifs d'étudiants et de diplômés qui peuvent être déclinées par secteur public/privé, sous tutelle/hors tutelle d'un ministère, par filière (LMD, santé, ingénieur, DUT, etc.). Ces statistiques alimentent le débat public sur l'école et les décideurs, répondent aux demandes du cabinet, aux parlementaires et aux

organismes internationaux, et permettent de calculer les indicateurs LOLF pour les établissements relevant du ministère. Ces statistiques sont diffusées à travers de nombreuses notes flash et notes d'information du SIES, des ouvrages annuels comme *l'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche*, le RERS, des chiffres clés. Le week-end, nous avons également publié un ouvrage « *Vers l'égalité femmes-hommes* ». Enfin, beaucoup de ces données sont proposées en *open data* sur le site du ministère.

Grâce à l'INE, ces données permettent de retracer le parcours des étudiants. Nous disposons de données individuelles repérées par l'identifiant national de l'étudiant pour 93 % des inscriptions dans l'enseignement supérieur. Avec le déploiement du dispositif INES qui fiabilise l'INE, nous pouvons établir des parcours de meilleure qualité, qui vont de l'inscription dans l'enseignement supérieur jusqu'à l'insertion de certains diplômés, par le biais des enquêtes d'insertion professionnelle. Ces résultats permettent aussi de produire des taux de réussite en licence, master et DUT au niveau national, mais aussi par établissement, accompagnés de valeur ajoutée pour les établissements. Dans le cadre de la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants de 2018, nous mettons également l'accent sur l'observation des parcours des étudiants en début d'études supérieures. L'arrêté ORISUP paru en 2018 nous permet de mettre à disposition ces données aux services statistiques académiques du ministère, aux services statistiques ministériels, aux organismes de recherche et aux chercheurs sous convention. Pour l'instant, les chercheurs sont accueillis dans nos locaux, mais très prochainement ces données seront disponibles au niveau du CASD.

Nous demandons aujourd'hui l'opportunité pour des enquêtes correspondant à quatre champs différents :

- les écoles d'ingénieurs privées, soit 90 écoles accueillant 63 000 étudiants (2 % du total des étudiants), qui remontent déjà des données individuelles dans nos systèmes d'information depuis 2001 ;
- les écoles de commerce et de gestion, des instituts catholiques et autres établissements, soit 370 écoles regroupant 230 000 étudiants (10 %), qui remontent des données individuelles depuis 2001 pour les instituts catholiques, 2006 pour les écoles de commerce et 2016 pour d'autres petites écoles ;
- les écoles artistiques et culturelles, soit 300 écoles regroupant 78 000 étudiants (3 %), qui remontent des données individuelles depuis 2017, en co-production avec le SSM du ministère de la Culture qui réalisait autrefois une enquête au niveau des établissements ;
- 320 petites structures privées, souvent hors contrat, qui accueillent 40 000 étudiants (1,5 %), auxquelles nous demandons simplement quelques comptages au niveau de l'établissement.

Nous demandons un état des inscriptions au 15 janvier de l'année N+1, avec une cinquantaine de variables sur l'établissement, principalement son identification et sa localisation, et sur l'étudiant : INE, données sociodémographiques (sexe, nationalité, date et lieu de naissance, PCS des parents), origine géographique de l'étudiant et de ses parents pour mesurer la mobilité géographique. Nous demandons aussi des informations sur son passé scolaire (baccalauréat, dernier diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur, date de 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement supérieur français et dans l'établissement), et sur son inscription actuelle (cursus aménagé, parallèle, conventionnement, type d'inscription, régime, programme d'échange, diplôme préparé). Certaines variables ne sont demandées que pour les écoles d'ingénieur privées et les instituts catholiques. Sur la diplomation, nous remontons une dizaine de variables pour identifier l'étudiant, l'établissement, le diplôme obtenu. Nous demandons également des informations sur les mobilités à l'étranger durant le parcours. Nous apparions les deux pour enrichir les données.

Pour l'enquête agrégée, nous demandons aux établissements 7 tableaux sur les inscriptions avec la ventilation des étudiants selon des données sociodémographiques, l'origine scolaire et, pour les étrangers, des répartitions par nationalité, ainsi qu'un tableau sur la diplomation.

Ces enquêtes sont présentées pour renouvellement.

Louis ERB

Quel est le taux de réponse de ces différentes enquêtes ? Pour l'enquête 26, il paraît dommage de conserver un trou dans la raquette en recueillant uniquement des données agrégées. Il serait bon que l'INE soit utilisé par tous les établissements. Enfin, sur le calendrier, vous avez évoqué un recueil au 15 janvier. Or de nombreux établissements effectuent des régularisations tout au long de l'année. Ne faudrait-il pas effectuer un 2^{ème} contrôle *a posteriori* pour vérifier le nombre d'étudiants inscrits et diplômés ? Les établissements se plaignent souvent sur le sujet.

Clotilde LIXI

Le taux de réponse n'atteint pas 100 %, mais nous nous attachons à obtenir des réponses de la part de tous les établissements, y compris, dans le cadre de l'enquête 26 agrégée, les petites structures qui ont peu de moyens. La plupart des données que nous demandons sont issues des systèmes de gestion des établissements. Encore faut-il qu'ils disposent d'un vrai système, ce qui n'est pas toujours le cas dans les petites structures. Sur les écoles d'ingénieurs, nous captions toutes les écoles. Sur la culture, nous arrivons à 95-96 %. Nous relançons les grands établissements aussi souvent que nécessaire. Nous aimerions bien voir l'enquête 26 disparaître. Nous travaillons beaucoup avec les systèmes d'information des établissements privés afin qu'ils puissent répondre à notre enquête de façon individuelle. Cette année, nous faisons passer 130 écoles dans un système individuel, mais il se crée toujours des établissements nouveaux accueillant quelques étudiants. Les faire entrer immédiatement dans un schéma individuel, c'est prendre le risque qu'ils ne répondent pas.

En termes de calendrier, l'idéal consisterait à réaliser plusieurs remontées. La date du 15 janvier est déjà tardive pour nos demandeurs qui souhaiteraient disposer de données sur le nombre d'inscrits dès le mois de novembre. Mettre en place plusieurs remontées se révélerait très lourd pour nous comme pour les établissements pour, vraisemblablement, gagner peu d'inscriptions nouvelles. L'enquête diplomation venant ensuite et repartant des fichiers d'inscrits, nous pouvons être amenés à corriger nos données.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis d'opportunité favorable sur les enquêtes sur les effectifs d'étudiants et leur diplomation.

Le panel des bacheliers 2014

Lionel BONNEVIALLE, SIES

Nous vous présentons aujourd'hui une demande de renouvellement d'opportunité pour les 7^{ème} et 8^{ème} éditions de cette enquête. Le SIES a mis en place, à partir de mars 2015, une nouvelle enquête annuelle de suivi individuel des parcours dans l'enseignement supérieur. Ce panel 2014 fait suite à d'autres panels organisés précédemment, dont le dernier en 2008. Il fait partie d'un dispositif coordonné, ce qui n'était pas forcément le cas de ses prédécesseurs. Il a pour objectif d'observer les parcours des bacheliers.

Le panel présente deux intérêts par rapport à l'ensemble de nos sources administratives. Il nous permet de couvrir des thématiques un peu absentes des fichiers administratifs, avec des questions plus qualitatives et plus subjectives sur les conditions de vie des étudiants, leur logement, le fait qu'ils travaillent ou non pour payer leurs études, leurs éventuelles difficultés financières, leurs problèmes de santé, et d'effectuer une évaluation plus qualitative et subjective de leur satisfaction à l'égard des études suivies, des difficultés rencontrées, des raisons qui les conduisent à arrêter leurs études. Par ailleurs, cette enquête couvre un champ exhaustif. L'enseignement supérieur recouvre une multitude d'écoles et nous ne disposons pas de données individuelles pour l'ensemble de ces écoles. Cette exhaustivité permet de mieux traiter les sujets de réorientation et de dessiner des parcours « sans trou ».

Ce panel est enrichi par des appariements avec les sources administratives : SISE-Inscription pour les étudiants en universités, écoles de commerce et écoles d'ingénieur, bases scolarité du

ministère de l'Education nationale pour les étudiants en BTS et classes préparatoires aux grandes écoles, la base OCEAN pour le baccalauréat, la base AGLAE pour les boursiers, et APB, le prédécesseur de Parcoursup pour les intentions d'orientation dans le supérieur et les vœux des bacheliers.

Ce panel 2014 fait partie d'un dispositif statistique coordonné. Nous disposons d'un suivi long avec le panel de la Depp sur les élèves entrants en 6^{ème} en 2007, le suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur et l'enquête d'entrée dans la vie active de l'Insee. La cible principale du panel couvre les bacheliers 2014. Toutefois, pour nous coordonner parfaitement avec le panel de la Depp, nous rajoutons des bacheliers de 2015, 2016 et 2017. Pour être représentatifs du baccalauréat 2014, nous rajoutons aussi une extension de 5 000 bacheliers âgés de 19 ans ou plus qui ne figuraient pas dans le panel de la Depp. En aval, nous nous coordonnons avec l'enquête EVA. Après chaque interrogation, si un étudiant indique qu'il arrête ses études et ne souhaite pas les reprendre, il est basculé dans un fichier transmis à l'Insee pour la réalisation de l'enquête EVA. Nous procédons de même si l'étudiant ne répond pas à deux interrogations successives.

A compter de mars 2020, nous entrons dans les trois dernières interrogations. La 6^{ème} interrogation vient de commencer. Un module santé a été ajouté pour mesurer les problématiques de santé (maladies chroniques, handicap) sur la réussite des études. L'avis d'opportunité concerne les deux dernières enquêtes qui seront menées en 2021 et 2022. Les effectifs seront en forte baisse, puisque de nombreux diplômés de master, écoles d'ingénieurs ou écoles de commerce sortiront de notre champ. Nous estimons que ces effectifs passeront de 25 000 au départ à moins de 10 000.

Nous réalisons une collecte multimode (internet, téléphone), avec des relances intercalées par mail, courrier, SMS. Elle dure moins de 15 minutes. Le champ couvre la France entière et les taux de réponse dépassent 80 %. Nous avons instauré un comité de concertation annuel pour faire évoluer le questionnaire. Le questionnaire étant coordonné avec le panel de la Depp et l'enquête EVA, il existe un tronc commun. Néanmoins, le dispositif comporte aussi un certain nombre de modules complémentaires que ce comité peut faire évoluer. Nous avons également constitué un groupe d'exploitation des données avec 15 équipes de chercheurs en vue de publier un ouvrage en fin d'année ou début d'année prochaine. Les enquêtés reçoivent aussi un retour d'information annuel sous forme de fiche statistique.

Les lois ORE de mars 2018 et ESR de juillet 2013 visent notamment une meilleure orientation pour une meilleure réussite des étudiants. Le panel nous a permis de répondre fréquemment à des questions de la Cour des comptes sur les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur ou les séjours à l'étranger des étudiants. Nous avons des zones grises dans les données administratives, notamment sur les séjours à l'étranger et les années de césure. Or ce sont des sujets d'intérêt pour lesquels un panel peut se révéler tout à fait précieux. Avec le panel 2008, nous avons pu répondre à la demande de l'OCDE sur le taux de diplômés par programme d'études. De nombreux acteurs sont également intéressés par ces données, que ce soit les services producteurs, les chercheurs en sciences sociales, l'Observatoire national de la vie étudiante, etc.

Ce panel fait l'objet de publications assez régulières. Outre une publication annuelle, nous proposons des études ponctuelles sur l'ensemble du dispositif regroupant le panel de la Depp, le panel des bacheliers et l'enquête EVA. Enfin, nous contribuons aux ouvrages du ministère.

Louis-André VALLET

Dans les panels second degré de la Depp, il existe des mesures de performance des élèves : scores à des épreuves standardisées en français et mathématiques à l'entrée en sixième, notes au contrôle continu du brevet, notes au baccalauréat. De quelles informations disposons-nous pour mesurer le degré de réussite d'un parcours universitaire ?

Lionel BONNEVIALLE

Le panel ne va pas au-delà des questions de diplomation. Nous posons plutôt des questions qualitatives sur le ressenti de l'étudiant. Nous n'avons pas les mêmes bases de données que la Depp sur le sujet.

Clotilde LIXI

La comparabilité se révèle aussi beaucoup plus difficile d'un étudiant à l'autre.

Louis-André VALLET

J'en suis tout à fait d'accord. Il peut exister un intérêt à poser une question subjective sur les résultats de l'étudiant l'année précédente au sein de sa promotion. Dans le tout premier panel d'élèves réalisé en France à partir de 1962, Alain Girard avait eu l'idée de demander aux instituteurs d'indiquer si l'élève qui terminait son CM2 était de niveau « excellent », « bon », « moyen », « médiocre » ou « mauvais » et l'exercice a été répété pour chaque année du panel. Cette mesure est sans doute à manipuler avec précaution, mais je puis témoigner du fait qu'elle peut effectivement être utilisée dans des travaux statistiques.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur ».

VI. Conclusion

Antoine BOZIO

Je remercie tous les intervenants, les rapporteurs, ainsi que le secrétariat du Cnis qui prépare cette commission depuis de nombreux mois.

La séance est levée à 17 heures 40.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance de deux processus statistiques d'appariement fondés sur des données administratives, procédé de collecte complémentaire aux enquêtes, et d'un dispositif d'identification.

Pour mesurer la distribution des revenus, l'Insee procède à l'appariement de données issues de sources exhaustives fiscales (DGfip), sociales (Cnav, Cnaf, MSA) et de données d'enquête (Enquête Emploi, SRCV). L'utilisation de données individuelles fiscales et sociales permet d'améliorer la qualité des données par rapport aux sources déclaratives et de réduire la charge d'enquête. À partir de cette expertise, de nombreux besoins d'appariement s'expriment pour enrichir les données d'enquêtes. Pour faire face à cette demande croissante, une rationalisation de la chaîne de traitement est en cours.

Le projet « Inserjeunes » mené conjointement par la Depp et la Dares consiste à créer un système d'information, à partir de la fusion des bases administratives de données individuelles des deux services statistiques ministériels « scolarité » et « emploi » sur les données directement identifiantes. Ce nouveau système d'appariement permettra de produire des indicateurs d'insertion à des niveaux fins, de supprimer les enquêtes d'insertion menées par la Depp et de mener des études diverses sur les passages de la formation à l'insertion professionnelle. L'outil statistique d'appariement développé, adaptable à d'autres bases, sera mis à disposition en open source, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un document méthodologique fin 2020.

FranceConnect a présenté le dispositif d'identification des particuliers proposé par l'État pour faciliter l'accès aux services en ligne. L'identification est établie par six données « pivot » et selon un système sécurisé de transmission des données entre le fournisseur de service, le fournisseur d'identité et l'Insee, qui est garant de l'identification grâce au RNIPP. Un élargissement de l'offre de services est envisagé, notamment par la mise à disposition future de différentes API (Application Programming Interface).

La commission salue les initiatives présentées par les producteurs du service statistique public, que ce soit la rationalisation de la chaîne d'appariement conduite par l'Insee qui devrait permettre de développer de nouvelles sources statistiques de manière harmonisée dans des délais raisonnables ou l'outil générique mis à disposition du public dans le cadre du projet Depp-Dares, pour l'appariement statistique de fichiers sur données directement identifiantes.

Elle encourage le partage des expériences menées sur les appariements en l'absence d'identificateurs directs au sein du SSP, des méthodes statistiques utilisées et des bonnes pratiques mises en œuvre, ainsi qu'une mutualisation des outils statistiques d'appariement existants ou à venir.

À des fins d'harmonisation des méthodes et de transparence, la commission souhaite que le SSP assure une plus grande visibilité sur les appariements à venir.

Parallèlement, la commission fait le constat que l'expérience acquise en termes de service d'identification et d'appariement, par des opérateurs extérieurs au SSP, pourrait à terme contribuer au développement de l'offre d'appariement sous réserve de définition d'une gouvernance appropriée.

Réf. Avis général n°7, Moyen terme du Cnis 2019-2023

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Services publics et services aux publics - Programme statistique 2020](#)
- [Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Dress, ES DS](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Dress, Motivations de départ à la retraite](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sies, Insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sies, Insertion professionnelle des diplômés de master](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation en écoles de commerce et de gestion](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation en écoles d'enseignement artistique et culturel](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation en écoles d'ingénieur privées](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation, Enquête 26](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sies, Panel des bacheliers 2014](#)

Documents complémentaires

- [Appariement des sources de données - Présentation de l'Insee](#)
- [Appariement des sources de données - Présentation de la Depp](#)
- [Appariement des sources de données - Présentation de France connect](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête ES-DS, Drees](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Motivations départ à la retraite, Drees](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquêtes Insertion professionnelle, Sies](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquêtes annuelles effectifs et diplomation, Sies](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Panel des bacheliers, Sies](#)

AVIS « 7BIS »
[A télécharger sur le site du Cnis](#)

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Sous-direction de la statistique et des études, Service de l'expertise et de la modernisation, Secrétariat général du ministère de la Justice

- aux données issues de la plate-forme numérique « TIG 360° » – Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP), service à compétence nationale placé sous l'autorité du ministre de la Justice – Ministère de la Justice

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Avis d'opportunité d'enquête

- Dress, ES DS
- Dress, Motivations de départ à la retraite
- Sies, Insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle
- Sies, Insertion professionnelle des diplômés de master
- Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation en écoles de commerce et de gestion
- Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation en écoles d'enseignement artistique et culturel
- Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation en écoles d'ingénieur privées
- Sies, Effectifs d'étudiants et leur diplomation, Enquête 26
- Sies, Panel des bacheliers 2014



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)

Type d'opportunité : Enquête nouvelle (première demande d'opportunité d'une enquête existante)

Périodicité : quadriennale

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS).

Cette enquête fait partie du dispositif d'observation statistique de la Drees sur l'hébergement. Elle répond à une demande ministérielle et du secteur associatif de disposer d'éléments d'information permettant de faire un état des lieux du public en difficulté sociale (adultes et familles) et des différentes structures accueillant ce type de public.

L'enquête ES-DS, qui existe depuis 1982, est l'une des quatre enquêtes quadriennales sur les établissements de la DREES, les autres étant l'enquête ES – « Protection de l'Enfance », l'enquête ES – « Handicap » et l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Toutes ces enquêtes portent essentiellement sur un public qui ne vit pas en logement ordinaire, et qui est donc absent de la plupart des enquêtes du service statistique public.

L'enquête ES-DS est la seule enquête du service statistique public à interroger régulièrement et avec une telle antériorité les établissements d'hébergement et de logement adapté. Son champ exhaustif permet par ailleurs de disposer d'informations pour tous les territoires. Elle est donc une source irremplaçable pour connaître, par catégorie d'établissements, les caractéristiques de l'offre d'accueil, le personnel et les publics accueillis ou sortis des établissements. Jusqu'à présent, l'enquête ES-DS était une enquête administrative. Cette demande d'avis d'opportunité est la première et permet à la Drees d'inscrire désormais l'enquête ES-DS dans le champ des enquêtes statistiques.

L'enquête ES-DS s'intéresse à l'activité des établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, aux caractéristiques du personnel en fonction, et au profil des personnes accueillies dans ces structures ou qui en sont sorties. Outre un objectif de connaissance en tant que tel, la description grâce à l'enquête des moyens mis en œuvre et des besoins couverts constitue un outil précieux d'aide à la planification des établissements et services.

Le champ de la dernière vague 2016 concernait l'ensemble des établissements pour adultes et familles en difficulté sociale présents dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Ces établissements relèvent de l'hébergement généraliste, du logement adapté ou du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA). Le champ comprenait aussi des établissements hors du répertoire FINESS : ceux relevant de l'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA) et ceux relevant de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA). Pour les HUDA, le fichier de gestion constitué s'est révélé au final très incomplet et les données collectées n'ont pas fait l'objet de publications.

Lors de la vague de 2012, les données collectées concernant les résidences sociales, les foyers de travailleurs migrants (FTM) et les foyers de jeunes travailleurs (FJT) étaient des données agrégées. Depuis 2016, des données individuelles sont collectées concernant les personnes logées ou sorties de ces trois catégories d'établissements.

De nombreux types de structures ont été mis en place ces dernières années pour faire face à l'arrivée importante de demandeurs d'asile. Le champ de la prochaine vague 2020 de l'enquête ES-DS va donc être étendu pour couvrir l'essentiel de ces structures. La plupart sont devenues récemment ou sont vouées à devenir des établissements HUDA. Pour s'assurer cette fois-ci du caractère exhaustif du fichier de gestion pour ce type d'établissements, celui-ci sera constitué à partir du système d'information de l'office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii).

Le champ de l'enquête sera par ailleurs étendu aux lits halte soins santé (LHSS) et aux lits d'accueil médicalisés (LAM), structures accueillant des personnes sans domicile ayant des problèmes de santé, ainsi qu'aux résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) et à l'hébergement d'urgence avec accompagnement social (HUAS).

La collecte couvrira la France métropolitaine et les cinq départements ultra-marins, ainsi que Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui représente un échantillon d'environ 7 000 établissements.

La collecte se déroulera sur une période de 4 mois, de janvier à mai 2021, et portera sur la situation des structures fin 2020 – début 2021.

Les structures doivent répondre à un questionnaire dématérialisé accessible sur Internet. Les établissements peuvent remplir les données individuelles demandées via le site de collecte directement, ou peuvent importer sur ce même site un fichier Excel pour leur éviter un remplissage manuel. De plus, pour les résidences sociales, FTM et FJT, les établissements de plus de 100 places peuvent ne renseigner les données individuelles que pour une partie de leur public seulement (en ne renseignant les données que pour les individus nés certains mois de l'année). Un prestataire est chargé de contacter les établissements, de les relancer et de tenir une « hotline ».

Le comité de concertation est constitué, outre la DREES, par un ou plusieurs représentants de l'Insee, des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), de l'Union professionnelle du logement accompagné (UNAFLO), de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF), de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), des organismes de gestion des établissements concernés (Adoma), de la Fondation Abbé Pierre, de l'Observatoire du Samu Social, du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE), ainsi que des chercheurs travaillant sur le sujet.

La première publication est prévue courant 2022 sous forme d'un « Études et résultats » ou d'un « Dossiers de la DREES ».

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2021.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Motivations de départ à la retraite

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : tous les 3 ou 4 ans

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les Motivations de départ à la retraite.

À l'origine, la demande émane de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et le projet d'enquête avait été inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et le régime général d'assurance vieillesse pour la période 2009-2013. Le besoin d'information s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la réforme des retraites de 2010. Depuis, les informations obtenues grâce à cette enquête s'inscrivent dans la réflexion plus générale des orientations à donner en matière de retraite. L'enquête a été élargie aux fonctionnaires de l'État et des collectivités locales et aux agents de la SNCF. Elle alimente notamment les réflexions du conseil d'orientation des retraites (COR), partenaire de l'enquête.

La première édition de l'enquête s'est déroulée en 2010 et a été reconduite en 2012, 2014, et 2017. Suite aux quatre premières vagues, il a été décidé d'espacer davantage les enquêtes ainsi que d'alléger certaines parties du questionnaire pour étoffer les modules tournants. Initialement prévue en 2020, la 5^{ème} vague de l'enquête a été décalée d'un an en raison de la mise en place des nouveaux coefficients temporaires de l'Association générale des institutions de retraites des cadres et Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO), et également pour des questions de budget et d'organisation de l'ensemble des partenaires.

L'enquête sur les motivations de départ à la retraite est une source sans équivalent pour analyser les déterminants de la décision de départ car elle associe aux réponses des assurés collectées, les données administratives appariées de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), du Service des retraites de l'État (SRE), de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), de l'AGIRC-ARRCO, et de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRPSNCF). Les études réalisées sur les retraites à partir d'autres sources, à la Drees et dans les services statistiques des caisses de retraite, reposent principalement sur des fichiers administratifs et ne permettent donc pas de repérer un certain nombre de facteurs qui conduisent à la cessation d'activité ou au départ à la retraite.

L'enquête sur les motivations de départ à la retraite est plus complète que les enquêtes existantes abordant le sujet du départ à la retraite (enquête Share notamment) et s'enrichit à chaque vague de nouveaux modules tournants afin de mieux cerner les conditions de départ à la retraite et d'appréhender d'autres facteurs qui influencent la décision (planification, normativité perçue des retraites, anticipation du montant de pension, etc.). Pour cette nouvelle vague de l'enquête, et à la demande des partenaires, il est prévu une éventuelle post-enquête qualitative auprès d'un sous-échantillon de retraités.

Le questionnaire aborde les thématiques suivantes :

- Opinion sur l'âge de départ à la retraite
- Situation personnelle juste avant le départ à la retraite
- Déterminants et importance de ces déterminants dans la décision de partir à la retraite et également dans la décision de prolongation éventuelle d'activité
- Évolution de la situation financière liée au passage à la retraite
- Connaissance de certains dispositifs institutionnels

Pour cette 5^{ème} vague, les modules tournants abordent la planification du départ à la retraite et l'anticipation du montant de pension, ainsi que la satisfaction à la retraite. Dans la vague précédente, les modules tournants traitaient de la situation financière et patrimoniale des enquêtés, ainsi que de leur perception du système de retraite en France.

Les personnes enquêtées seront des nouveaux retraités d'un droit direct à la CNAV, au SRE, à la CNRACL ou à la CPRPSNCF résidant en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'Outre-mer, et ayant liquidé leurs droits entre juillet 2019 et juin 2020.

L'enquête sera réalisée par téléphone par un prestataire de service retenu à l'issue d'un appel d'offre et vise un échantillon d'environ 32 500 personnes. De plus, il est prévu un appariement avec les données administratives des régimes de retraite participants, qui sera opéré par la Drees. Pour cette nouvelle vague, un appariement avec les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) est envisagé.

La collecte devrait être réalisée entre février 2021 et avril 2021. Le questionnaire est calibré pour une durée d'environ 15 minutes par téléphone.

L'enquête est faite en concertation avec plusieurs partenaires : le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (SGCOR), la DSS, la CNAV, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le SRE, l'AGIRC-ARRCO, et la CPRPSNCF.

De plus, une consultation électronique sur le questionnaire est réalisée ensuite par le COR auprès de tous ses membres : organisations syndicales et patronales, parlementaires, représentant des administrations, entre autres.

La DREES, le SG-COR, la DSS, la CNAV, le SRE, la CDC, l'ARGIRC-ARRCO et la CPRPSNCF sont membres du comité de pilotage. Ce comité a pour rôle de définir le calendrier de l'enquête, d'échanger sur les aspects juridiques, d'établir le questionnaire de l'enquête, d'élaborer les procédures d'échantillonnage, de redressement et d'appariement et d'analyser le déroulement de l'enquête lors des phases de terrain.

Une publication des premiers résultats est prévue pour le deuxième semestre 2021. Ils seront publiés dans la collection « Études et Résultats » de la Drees, accessible gratuitement sur Internet, et éventuellement en parallèle dans les supports de publication des régimes de retraite. Des tableaux de résultats détaillés seront également publiés dans l'espace data.drees.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2021.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle.

Le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SIES-MESRI) coordonne, depuis plus de 10 ans, un large dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion professionnelle dans les universités dont font partie les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle.

Un avis favorable d'opportunité a été accordé par le CNIS en juin 2011. Depuis, le SIES a mis en place un dispositif national de collecte après d'importants travaux d'harmonisation des méthodologies (tronc commun du questionnaire, protocole de passation, etc.). Il réalise l'exploitation des enquêtes et en assure la diffusion.

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle une des missions essentielles du service public de l'enseignement supérieur. Elle fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de rendre publiques des statistiques comportant notamment des indicateurs d'insertion professionnelle. Cette disposition a été confirmée et enrichie par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche n° 2013-660 du 22 juillet 2013, puis par la loi n°2018-166 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018.

L'objectif est de disposer de données d'insertion professionnelle comparables au niveau de chaque établissement et au niveau national. Le questionnaire collecte des informations permettant la caractérisation de l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle, comme : l'emploi, les conditions d'emploi, le niveau de rémunération, l'adéquation à la formation, le type d'employeur, notamment.

Le champ de l'enquête est exhaustif auprès de tous les diplômés des universités françaises ayant obtenu un diplôme de licence professionnelle en formation initiale, de nationalité française, et âgés de 30 ans et moins, qui ne poursuivent ou ne reprennent pas d'études dans les 2 ans qui suivent la diplomation. La liste des

diplômés à interroger dans le cadre du dispositif est fournie par le SIES sur la base des données du système d'information de suivi de l'étudiant SISE-Université et concerne environ 32 700 individus.

La collecte est menée annuellement entre décembre et avril. Elle est réalisée en multimode (Internet, téléphone, questionnaire papier). Elle est décentralisée et réalisée par les observatoires des universités.

La collecte est encadrée par une charte signée par les Présidents d'université qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la collecte. Les dispositions de la charte visent à garantir la production de données de qualité, fiables, et comparables entre les universités.

Elles incluent un ensemble de règles méthodologiques communes visant à assurer la comparabilité des données :

- un champ commun (diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme).
- une date d'interrogation (1er décembre année n+2 après la diplomation) et une période de collecte communes (décembre-avril).
- un tronc commun de questionnaire comportant un nombre réduit de questions (environ 30).

Afin d'harmoniser les méthodologies d'enquête et d'assurer une couverture nationale complète (incluant l'ensemble des universités), un dispositif national de collecte a été élaboré et mis en place par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère sous la responsabilité de son service statistique, le SIES. Cette démarche est menée en concertation avec la Conférence des Présidents d'université (CPU), le Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications (Céreq), la Délégation à l'Information et à l'Orientation (DIO) lorsqu'elle existait, et l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT), dans le cadre d'un comité de pilotage. Ce dernier se réunit une fois par an pour mettre au point les évolutions de l'enquête et échanger sur le périmètre de publication des résultats. Une réunion des correspondants dans les universités est également organisée chaque année. Des groupes techniques et méthodologiques se réunissent selon des rythmes liés à l'actualité des besoins d'évolution.

Les publications sont disponibles (Décembre n+1) sur le site Internet du MESRI sous forme :

- d'une note Flash pour chaque diplôme ;
- d'un outil de data visualisation des résultats permettant de choisir les universités d'intérêt et la discipline du diplôme ;
- d'une plate-forme ouverte des données agrégées (nationales et par établissement) sur le site dataESR du MESRI.

Des études peuvent également être publiées dans des Notes d'information du SIES et ponctuellement dans des publications d'autres organismes (comme le Céreq ou l'Insee).

Depuis 2018, les données individuelles sont accessibles pour les chercheurs sur le réseau Quetelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2020 à 2025.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Insertion professionnelle des diplômés de master

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de master.

Le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SIES-MESRI) coordonne, depuis plus de dix ans, un large dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion professionnelle dans les universités dont font partie les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de master.

Un avis favorable d'opportunité a été accordé par le CNIS en juin 2011. Depuis, le SIES a mis en place un dispositif national de collecte après d'importants travaux d'harmonisation des méthodologies (tronc commun du questionnaire, protocole de passation, etc.). Il réalise l'exploitation des enquêtes et en assure la diffusion.

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle une des missions essentielles du service public de l'enseignement supérieur. Elle fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de rendre publiques des statistiques comportant notamment des indicateurs d'insertion professionnelle. Cette disposition a été confirmée et enrichie par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche n° 2013-660 du 22 juillet 2013, puis par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

L'objectif de l'enquête est de disposer de données d'insertion professionnelle comparables au niveau de chaque établissement et au niveau national. Le questionnaire collecte des informations permettant la caractérisation de l'insertion professionnelle des diplômés de master, comme : l'emploi, les conditions d'emploi, le niveau de rémunération, l'adéquation à la formation, le type d'employeur, notamment.

Le champ de l'enquête est exhaustif auprès de tous les diplômés des universités françaises ayant obtenu un diplôme de master en formation initiale, de nationalité française, et âgés de 30 ans et moins, qui ne poursuivent ou ne reprennent pas d'études dans les deux années qui suivent la diplomation. La liste des diplômés à interroger dans le cadre du dispositif est fournie par le SIES sur la base des données du système d'information de suivi de l'étudiant SISE-Université et concerne environ 67 400 individus.

La collecte est menée annuellement entre décembre et avril. Elle est réalisée en multimode (Internet, téléphone, questionnaire papier). Elle est décentralisée et réalisée par les observatoires des universités.

La collecte est encadrée par une charte signée par les Présidents d'université qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la collecte. Les dispositions de la charte visent à garantir la production de données de qualité, fiables, et comparables entre les universités.

Elles incluent un ensemble de règles méthodologiques communes visant à assurer la comparabilité des données :

- un champ commun (diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme).
- une date d'interrogation (1^{er} décembre année n+2 après la diplomation) et une période de collecte communes (décembre-avril).
- un tronc commun de questionnaire comportant un nombre réduit de questions (environ 30).

Afin d'harmoniser les méthodologies d'enquête et d'assurer une couverture nationale complète (incluant l'ensemble des universités), un dispositif national de collecte a été élaboré et mis en place par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère sous la responsabilité de son service statistique, le SIES. Cette démarche est menée en concertation avec la Conférence des Présidents d'université (CPU), le Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications (Céreq), la Délégation à l'Information et à l'Orientation (DIO) lorsqu'elle existait, et l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT), dans le cadre d'un comité de pilotage. Ce dernier se réunit une fois par an pour mettre au point les évolutions de l'enquête et échanger sur le périmètre de publication des résultats. Une réunion des correspondants dans les universités est également organisée chaque année. Des groupes techniques et méthodologiques se réunissent selon des rythmes liés à l'actualité des besoins d'évolution.

Les publications sont disponibles (décembre n+1) sur le site Internet du MESRI sous forme :

- d'une note Flash pour chaque diplôme ;
- d'un outil de data visualisation des résultats permettant de choisir les universités d'intérêt et la discipline du diplôme ;
- d'une plate-forme ouverte des données agrégées (nationales et par établissement) sur le site dataESR du MESRI.

Des études peuvent également être publiées dans des Notes d'information du SIES et ponctuellement dans des publications d'autres organismes (comme le Céreq ou l'Insee).

Depuis 2018, les données individuelles sont accessibles pour les chercheurs sur le réseau Quetelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2020 à 2025.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les effectifs étudiants et leur diplomation auprès des écoles de commerce et de gestion et autres établissements de l'enseignement supérieur

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les effectifs d'étudiants et leur diplomation auprès des écoles de commerce et de gestion et autres établissements de l'enseignement supérieur.

L'objectif général de cette enquête, complémentaire au dispositif de remontées individuelles relatif aux établissements publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ), des écoles artistiques et culturelles, des écoles de commerce et de gestion et autres écoles, est de contribuer à fournir des statistiques sur les inscriptions, sur les diplômés et les parcours des étudiants de l'ensemble de l'enseignement supérieur français pour alimenter le débat sur l'école au sens large et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics. Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des demandes du Cabinet du ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux (Unesco, OCDE, Eurostat) faisant l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Des données concernant les effectifs d'étudiants des écoles de commerce et de gestion existent depuis 1960. Elles étaient collectées de manière agrégée au niveau de l'établissement jusqu'en 2006, année à partir de laquelle des remontées par inscription ont été mises en place.

Il en est de même pour les effectifs des autres établissements de l'enseignement supérieur. Ils étaient collectés de manière agrégée au niveau de l'établissement au départ et ont intégré le dispositif de remontées individuelles petit à petit. La dernière intégration importante datant de 2017.

Les questionnaires portent sur les inscriptions prises par les étudiants, les formations dans lesquelles ils sont inscrits, leurs caractéristiques sociales, démographiques et scolaires, les diplômes obtenus.

L'enquête est réalisée annuellement par le Sies auprès des établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère de la Culture, intégrés dans le dispositif SISE (Système d'information du suivi des étudiants) : écoles de commerce et de gestion, universités privées, écoles vétérinaires, écoles administratives et juridiques, écoles de journalisme, etc. (370 établissements).

La collecte se déroule d'octobre N jusqu'à janvier N+1 pour les inscriptions N-(N+1), et de mai-juin N+1 pour les diplômes (N-1)-N. L'enquête est collectée par réception, sur une plateforme sécurisée dédiée, d'un fichier issu d'une extraction du système de gestion de la scolarité des établissements.

Les utilisateurs de ces données sont les agents du service statistique ministériel du MESRI (SIES), et, sur demande, aux seules fins statistiques d'étude ou de recherche scientifique :

- les services statistiques rattachés aux ministères qui assurent la tutelle d'établissements d'enseignement supérieur,
- les services statistiques académiques,
- les services des universités et des communautés d'universités et établissements (COMUE) chargés de l'observation statistique de la vie étudiante (après signature d'une convention avec le SIES),
- les membres du comité éthique et scientifique institué en application du XI de l'article L. 612-3 du code de l'éducation,
- les organismes de recherche et les chercheurs (après signature d'une convention avec le SIES).

Les publications sont prévues au mois de juin de l'année suivant la collecte (N+1) pour les inscriptions et septembre pour la diplomation.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** au renouvellement de cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit pour les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les effectifs étudiants et leur diplomation auprès des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les effectifs d'étudiants et leur diplomation auprès des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels.

L'objectif général de cette enquête, complémentaire au dispositif de remontées individuelles relatif aux établissements publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ), des écoles artistiques et culturelles, des écoles de commerce et de gestion et autres écoles, est de contribuer à fournir des statistiques sur les inscriptions, sur les diplômés et les parcours des étudiants de l'ensemble de l'enseignement supérieur français pour alimenter le débat sur l'école au sens large et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics. Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des demandes du Cabinet du ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux (Unesco, OCDE, Eurostat) faisant l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Des données concernant les effectifs d'étudiants des écoles artistiques et culturelles existent depuis 1960. Elles étaient collectées de manière agrégée au niveau de l'établissement par le service statistique du ministère de la culture jusqu'en 2017, année à partir de laquelle des remontées par inscription ont été mises en place.

Les questionnaires portent sur les inscriptions prises par les étudiants, les formations dans lesquelles ils sont inscrits, leurs caractéristiques sociales, démographiques et scolaires, les diplômes obtenus.

L'enquête est réalisée annuellement par le Sies et le service statistique du ministère de la Culture (Deps) auprès des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels en France (300 établissements).

La collecte se déroule d'octobre N jusqu'à janvier N+1 pour les inscriptions N-(N+1), et de mai-juin N+1 pour les diplômes (N-1)-N. L'enquête est collectée par réception, sur une plateforme sécurisée dédiée, d'un fichier issu d'une extraction du système de gestion de la scolarité des établissements.

Les utilisateurs de ces données sont les agents du service statistique ministériel du MESRI (SIES), et, sur demande, aux seules fins statistiques d'étude ou de recherche scientifique :

- les services statistiques rattachés aux ministères qui assurent la tutelle d'établissements d'enseignement supérieur,
- les services statistiques académiques,
- les services des universités et des communautés d'universités et établissements (COMUE) chargés de l'observation statistique de la vie étudiante (après signature d'une convention avec le SIES),
- les membres du comité éthique et scientifique institué en application du XI de l'article L. 612-3 du code de l'éducation,
- les organismes de recherche et les chercheurs (après signature d'une convention avec le SIES).

Les publications sont prévues au courant de l'été de l'année suivant la collecte (N+1) pour les inscriptions et septembre pour la diplomation.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** au renouvellement de cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit pour les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les effectifs étudiants et leur diplomation des écoles d'ingénieur privées

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les effectifs étudiants et leur diplomation des écoles d'ingénieur privées.

L'objectif général de cette enquête, complémentaire au dispositif de remontées individuelles relatif aux établissements publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ), des écoles artistiques et culturelles, des écoles de commerce et de gestion et autres écoles, est de contribuer à fournir des statistiques sur les inscriptions, sur les diplômés et les parcours des étudiants de l'ensemble de l'enseignement supérieur français pour alimenter le débat sur l'école au sens large et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics. Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des demandes du Cabinet du ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux (Unesco, OCDE, Eurostat) faisant l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Des données concernant les effectifs d'étudiants des écoles d'ingénieurs privées existent depuis 1960. Elles étaient collectées de manière agrégée au niveau de l'établissement jusqu'en 2001, année à partir de laquelle des remontées par inscription ont été mises en place.

Les questionnaires portent sur les inscriptions prises par les étudiants, les formations dans lesquelles ils sont inscrits, leurs caractéristiques sociales, démographiques et scolaires, les diplômes obtenus.

L'enquête est réalisée annuellement par le Sies auprès de l'ensemble des écoles d'ingénieur privées de France (90 établissements). La collecte se déroule d'octobre N jusqu'à janvier N+1 pour les inscriptions N-(N+1), et de mai-juin N+1 pour les diplomations (N-1)-N. L'enquête est collectée par réception, sur une

plateforme sécurisée dédiée, d'un fichier issu d'une extraction du système de gestion de la scolarité des établissements.

Les utilisateurs de ces données sont les agents du service statistique ministériel du MESRI (SIES), et, sur demande, aux seules fins statistiques d'étude ou de recherche scientifique :

- les services statistiques rattachés aux ministères qui assurent la tutelle d'établissements d'enseignement supérieur,
- les services statistiques académiques,
- les services des universités et des communautés d'universités et établissements (COMUE) chargés de l'observation statistique de la vie étudiante (après signature d'une convention avec le SIES),
- les membres du comité éthique et scientifique institué en application du XI de l'article L. 612-3 du code de l'éducation,
- les organismes de recherche et les chercheurs (après signature d'une convention avec le SIES).

Les publications sont prévues au mois de juin de l'année suivant la collecte (N+1) pour les inscriptions et septembre pour la diplomation.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** au renouvellement de cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit pour les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête 26 sur les effectifs (agrégés) d'étudiants et leur diplomation auprès d'établissements d'enseignement supérieur

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête 26 sur les effectifs (agrégés) d'étudiants et leur diplomation auprès d'établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif général de cette enquête, complémentaire au dispositif de remontées individuelles relatif aux établissements publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ), des écoles artistiques et culturelles, des écoles de commerce et de gestion et autres écoles, est de contribuer à fournir des statistiques sur les inscriptions, sur les diplômés et les parcours des étudiants de l'ensemble de l'enseignement supérieur français pour alimenter le débat sur l'école au sens large et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics. Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des demandes du Cabinet du ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux (Unesco, OCDE, Eurostat) faisant l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Historiquement, l'ensemble des remontées d'information sur les effectifs étudiants était au niveau agrégé. Les établissements qui n'étaient pas soit sous tutelle du MESRI ou du MENJ, soit une école d'ingénieur, étaient interrogés via cette enquête 26.

Le champ de cette enquête s'est réduit au fur et à mesure de l'intégration des établissements dans le dispositif SISE (système d'information du suivi de l'étudiant) qui permet de remonter des informations individuelles. Il couvre en 2018 moins de 2% des effectifs de l'enseignement du supérieur.

Les questionnaires portent sur les inscriptions prises par les étudiants, les formations dans lesquelles ils sont inscrits, leurs caractéristiques sociales, démographiques et scolaires, les diplômes obtenus.

L'enquête est réalisée annuellement par le Sies auprès des établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans le dispositif Système d'information du suivi des étudiants (SISE) ou hors tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). Elle est exhaustive auprès d'écoles privées hors contrat, d'écoles administratives et juridiques, d'écoles de journalisme, etc. (320 établissements).

La collecte se déroule d'octobre N jusqu'à janvier N+1. Les écoles remplissent un questionnaire en ligne via une application sécurisée sur Internet.

Les utilisateurs de ces données sont les agents du service statistique ministériel du MESRI (SIES), et, sur demande, aux seules fins statistiques d'étude ou de recherche scientifique, les services statistiques académiques et les organismes de recherche et les chercheurs (après signature d'une convention avec le SIES).

Les publications sont prévues au mois de juin de l'année suivant la collecte (N+1).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** au renouvellement de cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit pour les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur »

Type d'opportunité : Prolongation d'enquête existante (panel)

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Le panel de bacheliers 2014 fait suite à trois précédents panels de bacheliers qui avaient été initiés en 1996, 2002 et 2008 par le ministère de l'Éducation nationale.

Les deux premiers se situaient dans la prolongation de panels d'élèves à l'entrée en sixième en 1989 et 1995 et parvenus respectivement au baccalauréat entre 1996 et 1999, et entre 2002 et 2005, selon la durée des parcours effectués dans l'enseignement secondaire. Le panel 2008 était, quant à lui, directement constitué au niveau du baccalauréat.

Le panel bacheliers 2014 fait partie du dispositif de l'Insee « Entrée dans la vie adulte » (EVA) et s'articule avec le panel d'élèves de la Depp entrés en 6ème en 2007. Il est complémentaire aux enquêtes du dispositif relatif au Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE).

Les panels d'étudiants répondent à une demande forte (ministérielle, parlementaire, communauté éducative). En particulier, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi ESR) promulguée en juillet 2013 contient un certain nombre de dispositions sur l'orientation et sur la fluidification des parcours, dimensions sur lesquelles le panel des bacheliers fournit des éléments très précieux.

Les résultats servent également à alimenter la collecte commune Unesco-Ocde-Eurostat sur les taux de diplômés par programme d'études, qui fait l'objet d'un règlement européen.

Grâce à ces cohortes la part des jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme peut être évaluée notamment en fonction de leur passé scolaire, de leur milieu social d'origine ou de l'orientation suivie.

L'objectif du panel est d'observer les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de mettre en évidence les différents facteurs (comme l'origine sociale, le parcours scolaire antérieur) susceptibles

d'influer sur ces parcours. Elle permet aussi de recueillir des informations plus qualitatives et complémentaires à celles recueillies dans le dispositif SISE – Système d'information du suivi des étudiants (difficultés rencontrées, stages, séjour à l'étranger, etc.).

Le questionnaire de l'enquête couvre plusieurs thèmes comme : l'orientation après le baccalauréat, les résultats et les diplômes obtenus, la situation en matière de poursuite d'études, le degré de satisfaction à l'égard des études suivies, les difficultés rencontrées, les conditions de vie, les projets universitaires et professionnels, les stages et séjours à l'étranger réalisés au cours des études, les activités en dehors des études, la date et les raisons de la sortie de l'enseignement supérieur, la situation au regard de l'emploi.

Le panel est construit de façon à être d'une part, représentatif des bacheliers 2014 et d'autre part, exhaustif sur les élèves du panel Depp (élèves entrés en sixième en 2007) qui font des études dans l'enseignement supérieur.

La collecte est réalisée annuellement de mars à juillet auprès d'environ 23 000 élèves. La collecte multimode est menée par un prestataire. Les quatre premières collectes ont utilisé les modes de collecte dans l'ordre séquentiel suivant : internet / papier / téléphone, avec des relances intercalées. A partir de la cinquième interrogation, la collecte papier a été abandonnée. Le questionnaire dure en moyenne 15 minutes. L'enquête 2022 sera la dernière interrogation.

Le comité de pilotage du dispositif global comprend des représentants du CNRS / Centre Quételet (Comité des données), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), du Sies, de l'Insee (Département de l'emploi et des revenus d'activité, Département des méthodes statistiques, Pôle diplômes, Département des applications et des projets).

Chaque année, un comité de concertation du questionnaire se réunit pour discuter d'éventuelles évolutions. Il comprend des représentants du Sies, de l'Insee en charge de l'enquête EVA, de la Depp, du Céreq, de la Dares, de la Drees, d'Erasmus+ et de l'Observatoire National de la Vie Etudiante.

Les premières publications sont prévues en janvier 2023.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2021 et 2022.